



# DISTRIBUTION DE LOGEMENTS, REMISE DE DÉCISIONS D'ATTRIBUTION ... **LE DG DE L'AADL S'EXPRIME**

Page 4

**CORONAVIRUS  
EN ALGÉRIE**

**239 NOUVEAUX  
CAS ET 3 DÉCÈS  
EN 24 HEURES**

Page 4

ISSN : 1112-7449

# MIDI



*L'info, rien que l'info*

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

*Libre*

N° 4186 | Mardi 2 février 2021 - Prix : 10 DA • www.lemidi-dz.com

**AUTODÉTERMINATION  
DU PEUPLE SAHRAOUI**

**LONDRES  
RÉITÈRE SON  
PLEIN SOUTIEN**

Page 5

## LOI ÉLECTORALE

# FIN DES DÉBATS

Page 3

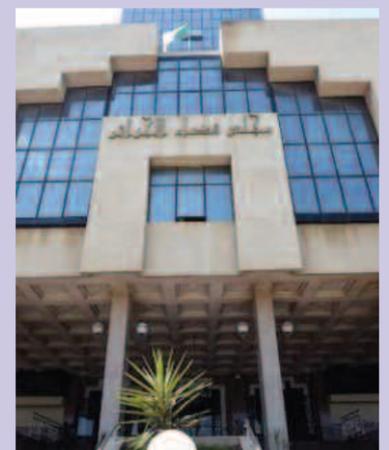
**COUP D'ÉTAT  
EN BIRMANIE**



**AUNG SAN  
SUU KYI  
ARRÊTÉE**

Page 16

**COUR D'ALGER**



**MOHAMED  
DJEMAI  
ACQUITTÉ**

Page 3

UNE LOI DE FINANCES COMPLÉMENTAIRE  
"EXCEPTIONNELLE"

**LA REVENDICATION  
DU PATRONAT**

Page 4



FABRICATION EN ALGÉRIE  
DU VACCIN RUSSE SOUTNIK V

**LE PROJET PREND  
DE L'ÉPAISSEUR**

Page 2

## VACCINATION ANTI-COVID

# Comment cela se passe-t-il dans les autres pays ?

*L'Algérie a entamé sa campagne de vaccination contre le Covid-19 samedi 30 décembre. Elle doit s'étaler sur toute l'année 2021. Plusieurs autres pays ont débuté, il y a plus d'un mois, leur campagne de vaccination contre la maladie à coronavirus.*

PAR CHAHINE ASTOUATI

Chaque pays suit sa propre stratégie pour vacciner sa population. Compte tenu des quantités limitées de doses disponibles, les autorités mettent généralement en place des catégories prioritaires à la vaccination.

## France : un site internet dédié

En France, les personnes souhaitant se faire vacciner peuvent se signaler via un processus d'inscription sur internet ou par téléphone, rapporte le magazine *Marie Claire*. Depuis le 15 janvier, un site internet dédié permet aux personnes éligibles de faire savoir leur volonté d'être vaccinées et de fixer un rendez-vous dans certains centres de vaccination.

La vaccination est ainsi ouverte aux personnes âgées de plus de 75 ans, aux résidents volontaires en EHPAD et USLD, aux personnes âgées séjournant dans les établissements de santé et en services de soins de suite et de réadaptation et aux personnes âgées hébergées en résidences autonomie, résidences services et autres lieux de vie spécialisés, ainsi que dans les foyers de travailleurs migrants.

La vaccination est également ouverte aux personnes en situation de handicap, vulnérables, hébergées en maisons d'accueil spécialisées et foyers d'accueils médicalisés, aux professionnels de santé et aux aides à domicile intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables et les sapeurs-pompiers, lorsqu'ils ont plus de 50 ans ou présentent une ou plusieurs des comorbidités.

Enfin, la vaccination est ouverte en France aux personnes ayant une pathologie qui les expose à un très haut risque face au Covid-19 disposant d'une ordonnance



médicale pour se faire vacciner prioritairement.

## Suisse : priorité aux personnes âgées de plus de 75 ans

En Suisse, la vaccination incombe aux cantons et est ouverte prioritairement aux personnes de plus de 75 ans, aux personnes atteintes de maladies chroniques qui présentent le plus fort risque de développer une forme grave du Covid-19 et aux résidents d'établissements médico-sociaux ou de homes pour personnes âgées.

Le personnel en contact avec les résidents de ces établissements à la possibilité de se faire vacciner en même temps.

L'objectif premier d'une vaccination contre le Covid-19 est de protéger les personnes vulnérables et de réduire ainsi les cas graves de la maladie et les décès. Le deuxième objectif est de réduire la charge pesant sur les hôpitaux et les EMS pour maintenir le fonctionnement du système de santé. Enfin, le troisième objectif est de lutter contre les répercussions négatives de la pandémie et d'endiguer la propagation du virus. Les vaccinations se font à titre volontaire et qu'aucune obligation n'est prévue.

## Plateforme numérique au Liban

Au Liban, une plateforme numérique a été mise en place par les autorités afin d'indiquer les modalités d'inscription à la campagne de vaccination, rapporte *l'Orient-Le-Jour*, qui précise toutefois que les personnes qui "seront inscrites en premier n'auront pas la priorité, à moins

qu'elles n'appartiennent à la catégorie qui sera la première à se faire vacciner".

La plateforme lancée par le ministère de la Santé libanais permet à tout individu de plus de 18 ans de s'inscrire. Cependant, seules les personnes prioritaires auront le droit initialement au vaccin. Les catégories concernées sont le corps soignant, le corps infirmier selon le risque auquel il est exposé et les personnes âgées de plus de 75 ans, suivies de celles âgées entre 65 et 74 ans, puis de celles âgées de 55 à 64 ans qui souffrent d'une ou de plusieurs maladies chroniques, ainsi que des équipes de surveillance épidémiologique et de celles relevant du ministère de la Santé. "Lorsque son tour viendra, la personne qui s'est inscrite recevra un texto avec un lien vers son fichier électronique sur la plateforme. Elle pourra ainsi prendre rendez-vous et choisir le centre de vaccination où elle désirera se faire vacciner", précise la même source.

## États-Unis : les personnes à vacciner en priorité...

Aux États-Unis, la stratégie de vaccination est du ressort de chacun des cinquante États de l'Union, tandis que l'État fédéral est chargé de rendre le vaccin disponible aux États et juridictions sous l'autorité des États-Unis. La première vague du vaccin devait aller aux travailleurs de la santé et aux résidents des maisons de retraite, deux groupes qui représentent environ 24 millions d'Américains, rapporte *NBC News*. La deuxième vague devait quant à elle concerner les personnes âgées, les personnes avec des conditions préexistantes

et les travailleurs essentiels. Environ cinquante millions de doses ont été distribuées aux États-Unis, tandis que près de 30 millions de doses ont été administrées. En Floride par exemple, 4 catégories de personnes sont prioritaires. Il s'agit des travailleurs de la santé, le personnel et les résidents des établissements de soins de longue durée, les personnes âgées de 65 ans ou plus et enfin celles jugées à haut risque pour le virus. Le personnel de santé comprend les personnels d'urgence, tels que les pompiers et les ambulanciers paramédicaux ainsi que le personnel du département de la Santé.

La Floride a également lancé sur internet une liste d'attente de rendez-vous pour les vaccins, où les résidents de l'État éligibles peuvent s'inscrire pour les vaccins et seront informés lorsque des doses seront disponibles.

C. A.

## LE CROISSANT-ROUGE EN CHARGE DE L'OPÉRATION Les ressortissants africains seront tous vaccinés

Le Croissant-Rouge algérien mobilise ses troupes pour la campagne de vaccination concernant en premier lieu les ressortissants africains, les SDF et les personnes fragiles vivant dans la précarité. C'est aujourd'hui que le coup d'envoi de cette campagne sera donné selon la déclaration de la présidente du Croissant-Rouge Saïda Benhabîlès. Elle explique dans son intervention que "le Croissant-Rouge algérien a adressé des correspondances avec la Croix-Rouge internationale pour recevoir des quotas de vaccins nécessaires à l'usage". Ces vaccins seront progressivement réceptionnés dans le cadre de l'opération qui touchera les ressortissants africains qui séjournent en Algérie. Des dons de kits de vaccins ont été offerts par des laboratoires internationaux dans le cadre de conventions signées avec l'organisme humanitaire algérien. Mma Benhabîlès n'a pas indiqué le nombre de ces ressortissants. "Nous avons établi des contacts avec les ressortissants étrangers à travers les missions diplomatiques africaines afin de faciliter la vaccination" précise Mme Benhabîlès qui déplore le fait que "certains ressortissants ne respectent pas les protocoles sanitaires comme le port de masque ou la distanciation". Pour cela "il est impératif que ces derniers soient vaccinés pour éviter toute contamination". La "task force" du Croissant-Rouge se trouve dans ses nombreux volontaires qui selon sa présidente "reçoivent une courte formation des modalités de vaccination dans les différents centres régionaux du Croissant-Rouge". Les équipes médicales restent également mobilisées pour la réussite de cette opération. Mme Benhabîlès a affirmé que "le Croissant-Rouge collabore étroitement avec le ministère de la Santé sur tout ce qui touche à la logistique des vaccins". Il faudra également compter sur le nombre de SDF qui vivent dans la rue et qui ne sont pas répertoriés dans le recensement du Croissant-Rouge. C'est le "travail des associations qui doit se faire en amont pour convaincre de l'utilité de la vaccination" estime Mme Benhabîlès qui avoue que "le travail est rendu difficile dans les endroits où la mobilité est pénible". Malgré cela, "on continue à distribuer les masques et gels hydro-alcooliques à tous ces citoyens vulnérables en leur assurant également des soins".

F. A.

## FABRICATION EN ALGÉRIE DU VACCIN RUSSE SOUTNIK V

### Le projet se précise

PAR RACIM NIDAL

Le projet de la fabrication du vaccin russe Spoutnik semble se préciser de plus en plus. En effet et après avoir déjà été évoqué au moment même de sa mise au point, le sujet a rebondi, avant-hier, lors de l'audience accordé par le premier ministre, Abdelaziz Djerad, à l'ambassadeur de Russie en Algérie, Igor Beliaev.

Selon le communiqué du Premier ministre, rendu public hier vendredi, Djerad et Beliaev ont convergé vers les voies à même de permettre une coopération bilatérale afin de fabriquer le vaccin, au niveau local.

Auparavant, le ministre de l'industrie pharmaceutique, Lotfi Benbahmed, avait confié, sur le plateau de la télévision publique, que le "président de la République a donné instruction ferme pour mobiliser les moyens humains et matériels pour la concrétisation de ce projet tendant à asseoir la souveraineté sanitaire du pays". Sur ce plan, Benbahmed a soutenu que l'"Algérie a les potentialités

nécessaires pour produire le vaccin localement et ce par le truchement du groupe public Saïdal et les sociétés pharmaceutiques du secteur privé", a-t-il dit en substance, mettant en avant que la partie russe a affiché ses dispositions à accompagner l'Algérie dans ce projet.

## L'Algérie réceptionne 50.000 doses du vaccin Astra-Zeneca

L'Algérie a réceptionné hier lundi 1<sup>er</sup> février 50.000 doses du vaccin anti-coronavirus fabriqué par le laboratoire anglo-suédois AstraZeneca. L'avion transportant ce lot, de la compagnie aérienne Qatar Airways, a atterri à l'aéroport Houari-Boumediene d'Alger en provenance de Mumbai, en Inde.

Il s'agit du premier lot du vaccin anglo-suédois réceptionné par l'Algérie, le second commandé et réceptionné après le vaccin russe Spoutnik V. "Nous allons réceptionner, en début de cet après-midi, 50.000 doses du vaccin Astra Zeneca, qui vont arriver à l'aéroport Houari Boumediene comme annoncé auparavant",

avait déclaré à l'APS un représentant de l'Institut Pasteur d'Algérie (IPA), rassurant sur la "disponibilité" de tous les moyens logistiques permettant le stockage, puis l'acheminement de cette quantité. Le vaccin anti-Covid du laboratoire AstraZeneca était sujet à plusieurs polémiques les jours précédents. Son efficacité sur les personnes âgées a d'abord fait l'objet de doutes. Deux grands quotidiens allemands ont soutenu que le vaccin avait une efficacité limitée chez les personnes âgées. Des informations qui ont obligé le fabricant à le défendre et à démentir ces allégations faisant valoir les études scientifiques publiées déjà et qui prouvent son efficacité à 100 % chez les seniors. Le vaccin a été validé par l'Union européenne le 29 janvier, qui a fustigé le fabricant pour un retard de livraison. Le groupe a évoqué une "baisse de rendement" dans une usine européenne, expliquant ne pouvoir livrer qu'"un quart" des doses initialement promises à l'UE au premier trimestre.

R. N.

## LOI ÉLECTORALE

# Fin des débats

La date butoir fixée par la commission Laraba a pris fin dimanche dernier. Tous les partis politiques, associations et organisations de la société civile ayant été destinataires de l'avant-projet de loi portant régime électoral sont censés avoir examiné le texte et par voie de conséquence transmis à cette commission toutes leurs propositions et critiques.

PAR KAMEL HAMED

La date butoir devait, pour rappel, expirer jeudi dernier, mais la commission a jugé utile de prolonger le délai de quelques jours. Ainsi donc les propositions à l'effet d'enrichir l'avant-projet de loi sont désormais entre les mains de la commission. Selon un membre de cette commission, pas moins de 35 partis politiques ont d'ores et déjà envoyé leurs observations et propositions.

En effet, le docteur Sache Djazia, enseignante à l'université de Sétif et membre de la commission, a indiqué hier à la première chaîne de la Radio nationale que "35 partis politiques ont saisi la commission, mais cette dernière, selon l'intervenante, n'a pas encore pour l'heure entamé l'examen de ces propositions".

Le chiffre avancé est loin d'être conséquent et important eu égard au grand nombre de formations politiques ayant l'agrément légal.

En effet, des dizaines de partis politiques activent en toute légalité sur la scène politique nationale dépassant largement le nombre de 35. Donc il est plus que proba-



ble que Sache Djazia a donné un premier chiffre et il est probable que d'autres partis politiques ont déposé leurs propositions et observations. Cela outre les associations et organisations de la société civile destinataires elles aussi de l'avant-projet de loi en question.

Le débat autour de l'avant-projet de loi a été relativement peu intense, en tout cas pas à la hauteur de ce qu'attendaient les observateurs. Et au cours de ce débat des partis politiques ont eu à émettre des critiques. L'essentiel de ce débat porte notamment sur le seuil de 4 % des suffrages obtenus par les partis lors des précédentes élections. En d'autres termes, un parti se doit d'avoir obtenu ce seuil faute de quoi il sera obligé d'aller collecter les signatures de citoyens pour espérer participer aux élections. De petites formations ont sévèrement critiqué cette condition pénalisante

à leurs yeux alors que, ont-ils argué, le pouvoir "reconnait que toutes les élections passées ont été entachées de fraude". Mais il semble que cette condition ne sera pas changée dans la mouture finale, du moins c'est ce qu'a soutenu le président de l'Autorité de surveillance des élections, Mohamed Chorfi. Il y a aussi le système de la "liste ouverte" qui remplace celui de la liste fermée. Un système qui a été introduit, selon les initiateurs du projet en question, à l'effet de lutter contre la "corruption politique", qui s'est installée dans les élections sous le régime de l'ancien Président Abdelaziz Bouteflika. En tout cas de nombreuses dispositions ont été largement débattues et la commission Laraba doit maintenant s'atteler à élaborer la mouture finale qui sera adoptée par le Parlement avant d'entrer en vigueur.

K. H.

## Des propositions émises par 35 formations politiques

PAR LAKHDARI BRAHIM

La commission nationale chargée de la révision de la loi organique relative au régime électoral a "reçu des propositions émanant de 35 formations politiques", indique Walid Laggoune, professeur de droit public et membre de ladite commission, qui était hier matin l'invité de la rédaction de la Chaîne 3 de la Radio algérienne.

"La commission est en train d'examiner attentivement toutes ces propositions pour pouvoir les porter, ensuite, au président de la République Abdelmadjid Tebboune", ajoute-t-il.

Pour lui, avec les différents changements qu'elle apporte, cette nouvelle loi va "permettre une crédibilité du scrutin puisqu'elle assure un meilleur contrôle des opérations électorales, surtout leur financement et encourage les jeunes à participer à la vie politique".

D'ailleurs, dit-il, toutes les "modifications s'ordonnent autour du nouveau mode de scrutin qui a été établi, alors que l'ancien mode était un scrutin de liste fermé et hiérarchisé dans lequel le lecteur ne pouvait avoir de choix que pour liste, de parti ou indépendante.

Ce qui a donné lieu à des effets extrêmement négatifs comme l'achat des voix et surtout l'argent sale utilisé dans les campagnes électorales", explique-t-il.

Selon lui, ce nouveau mode de scrutin est un "mode à la représentation proportionnelle avec vote préférentiel sur une liste ouverte. Plus d'hiérarchisation et de tête de liste", explique-t-il, en précisant que l'électeur est "libre de choisir le candidat qu'il préfère dans une liste. Il n'y aura plus de place aux mauvaises pratiques, notamment l'achat des voix et des places", fait-il savoir.

Sur le financement des campagnes électorales, l'invité indique que les "dons provenant de personnes morales ou de l'étranger sont strictement interdits", en précisant qu'un "seuil des dépenses est fixé, à la fois

pour les candidats que pour les partis". Évoquant les règles du contrôle du financement, l'intervé dit que tout candidat est "tenu d'ouvrir un compte de campagne et de désigner un trésorier, qui est l'ordonnateur des dépenses de la campagne".

Il cite, en outre, la création d'une commission de contrôle des finances dont la composition est fixée par la loi. "Cette commission, composée de magistrats de la cour suprême et de la cour des comptes, est seule habilitée à se prononcer sur les dépenses de campagne", conclut-il.

L. B.

COUR D'ALGER

## Mohamed Djemai acquitté

La cour d'Alger a prononcé, hier 1<sup>er</sup> février, son verdict dans le procès en appel de l'ancien secrétaire général du FLN Mohamed Djemai qui a bénéficié d'un acquittement dans l'affaire l'opposant au chroniqueur Saâd Bouakba, auteur de la plainte en diffamation.

Accusé de "Mauvais usage de fonction et humiliation de journaliste dans l'exercice de ses fonctions", les deux plaintes pour lesquelles Mohamed Djemai a été poursuivi ont été abandonnées par le tribunal. L'ancien secrétaire général du Front de

libération nationale (FLN) Mohamed Djemai, a été remis en liberté le 30 septembre après avoir purgé une peine d'un an ferme. Mohamed Djemai a été condamné à 2 ans de prison dont 1 an ferme et à une amende de 200.000 DA, par le tribunal de Sidi-M'hamed.

Mis en détention provisoire le 19 septembre 2019, Mohamed Djemai était poursuivi, ainsi que son épouse, une magistrate, pour "menace contre un journaliste et participation à la destruction de documents de preuves officiels". Lors de son

### CRISE DE LIQUIDITÉS

## Des banques algériennes peinent à augmenter leur capital social

La Banque d'Algérie a décidé de prolonger jusqu'au 30 juin 2021 le délai appliqué à l'augmentation du capital des banques et des établissements financiers activant en Algérie, selon le dernier numéro du Journal officiel.

"Les banques et les établissements financiers en activité sont tenus de se conformer aux dispositions du présent règlement, au plus tard, le 30 juin 2021", stipule l'article 2 du règlement de la Banque centrale relatif au capital minimum des banques.

La Banque centrale a appelé les établissements bancaires à augmenter leur capital social à 20 milliards de dinars avant la fin 2020. Toutefois, plusieurs banques et établissements financiers de la place n'ont pas pu répondre à cette exigence de l'autorité monétaire, d'où la nécessité de prolonger le délai.

C'est pour la deuxième fois consécutive que les banques et établissements financiers ont été soumis à cette exigence.

Les banques étaient obligées de porter leur capital social à 15 milliards de dinars en 2019.

Cette non-conformité au règlement de la Banque d'Algérie numéro 18-03 du 4 novembre 2018, relatif au capital minimum des banques et établissements financiers exerçant en Algérie souligne la difficulté des institutions financières algériennes à générer un cash-flow dans un contexte marqué par une crise économique et par une baisse des liquidités. La "liquidité globale des banques algériennes a baissé à 612 milliards de dinars en novembre dernier", a indiqué la Banque d'Algérie. Elle est passée de 1.108 milliards de dinars en décembre 2019 à 771 milliards de dinars en juin 2020 pour dégringoler à 476 milliards en septembre de la même année. Elle était à 583 milliards DA en octobre 2020. En dépit de l'assouplissement de certaines règles initié par la banque centrale, la contraction du niveau des liquidités bancaires s'est poursuivi en 2020.

La Banque d'Algérie a décidé de réduire, en mars 2020, le taux directeur de la Banque à 3,25 % et le taux de réserve obligatoire à 8 %.

procès, le 23 septembre dernier, le procureur près le tribunal de Sidi-M'hamed avait requis, la peine de 3 ans de prison ferme. Député de Tébessa, Mohamed Djemai a perdu son immunité parlementaire à la suite d'une plénière de l'APN en septembre 2019.

Avant de s'engager en politique jusqu'à devenir SG du FLN, Mohamed Djemai dirigeait une entreprise familiale spécialisée dans le montage d'appareils électroménagers.

R. N.

## ACCIDENTS DE LA ROUTE 7 décès et 142 blessés durant les dernières 24 heures

7 personnes ont trouvé la mort et 142 autres ont été blessées dans des accidents de la circulation survenus à travers différentes régions du pays durant les dernières 24 heures, selon un bilan publié hier par les services de la Protection civile. Le bilan le plus lourd à été enregistré dans la wilaya d'Aïn-Témouchent où 3 personnes ont trouvé la mort et 10 autres ont été blessées dans 3 accidents de la route. Les secours de la Protection civile sont intervenus également durant cette période pour prodiguer les premiers soins à 5 personnes incommodées par le monoxyde de carbone émanant d'appareils de chauffage et de chauffe-bains à travers les wilayas de Tizi-Ouzou (3 personnes) et Médéa (2 personnes). A El-Eulma, dans la wilaya de Sétif, les services de la Protection civile sont intervenus pour évacuer le corps d'une personne décédée d'asphyxie par le monoxyde de carbone. La Protection civile a été sollicitée, en outre, pour l'extinction d'un incendie urbain dans la wilaya d'Oran. L'incendie qui s'était déclaré dans une habitation de la commune de Sidi-Chahmi, n'a pas fait de victime. Par ailleurs, un total de 143 agents, tous grades confondus, et 29 ambulances ainsi que 11 engins d'incendie ont été mobilisés durant la même période par la direction générale de la Protection civile pour effectuer des opérations de sensibilisation des citoyens et de désinfection générale des quartiers à travers 8 wilayas, dans le cadre de la lutte contre la propagation de la pandémie du Coronavirus.

Selon la même source, les unités de la Protection civile ont effectué, durant cette période, 42 opérations de sensibilisation à travers 6 wilayas pour rappeler aux citoyens la nécessité de respecter le confinement et les règles de distanciation sociale, ainsi que 32 opérations de désinfection générale à travers 2 wilayas.

## RÉGULER LE TRAFIC ROUTIER À ALGER

### Des Chinois et des Malaisiens pour mettre fin aux embouteillages

Trois groupements d'entreprises ont été présélectionnés, à savoir deux groupements sino-algériens et un groupement sino-malaisien dans le cadre de l'appel d'offres restreint national et international qui a été lancé en mars 2020 pour mettre fin à la congestion routière dans la capitale Alger. C'est ce qu'a fait savoir le ministère des Travaux publics dans son bilan pour l'année écoulée.

Le ministère a également souligné que "des entreprises chinoises se sont proposées pour mobiliser le financement nécessaire auprès de leurs banques".

Selon la même source, le cahier des charges devant régir les projets de décongestion du trafic routier au niveau de la wilaya d'Alger "est en cours de finalisation". Le 25 janvier, le ministre par intérim des Travaux publics et ministre des Transports par intérim, Farouk Chiali, a révélé qu'il "y a un problème dans l'accord conclu avec le partenaire espagnol pour réguler le trafic routier dans la capitale", expliquant que la société espagnole "s'était retirée du projet de régulation du trafic routier".

R. N.

## ENTREPRISES PRIVÉES EN DIFFICULTÉ

# Plaidoyer pour une loi de finances complémentaire "exceptionnelle"

*Une loi de finances complémentaire "exceptionnelle" est devenue inévitable pour revoir certaines dispositions jugées pénalisantes de la loi de finances 2021, selon le patronat.*

PAR RIAD EL-HADI

L'idée a été discutée, lors d'un débat organisé, dimanche 31 janvier 2021 à Alger, par la Confédération algérienne du patronat citoyen (CAPC), en présence d'experts en finance, du président de l'Association nationale des conseillers fiscaux algériens Boubaker Sellami, et de représentants de l'administration fiscale. Il s'agit de la première édition des "Débats de la CAPC".

"Il faut aller vers une loi de finances complémentaire. Nous avons fait des propositions pour revoir certains points en urgence. L'économie est en train de souffrir. Le temps administratif coûte des milliards de dollars à l'économie algérienne. Cela renforce le marché parallèle. Ceux qui y sont n'ont pas de problème de bureaucratie puisqu'ils sont inexistantes pour l'administration", a déclaré Sami Agli, président de la CAPC.

Il a rappelé que la plupart des entreprises privées sont en difficulté en raison de l'arrêt d'activités ou de report de projets à cause de l'urgence sanitaire liée à la pandémie de Covid 19.

### Interrogations sur le mode de paiement des importations

Le plan de relance économique, décidé par les pouvoirs publics, reste conditionné, selon lui, par la reprise d'activités des entreprises et les mesures de soutien.

Les représentants d'entreprises disent attendre des explications de la part du gouvernement sur certaines dispositions contenues dans la loi de finances 2021 relative à l'exercice de l'activité d'importation de produits et marchandises



destinées à la revente en l'état et aux conditions de paiement.

Le paiement des opérations d'importation devra s'effectuer, selon les nouvelles dispositions, au moyen d'un instrument de paiement dit "à terme" payable 30 jours à compter de la date de l'expédition des marchandises. Le mode de paiement "à vue" reste valable pour les opérations d'importation considérées comme "stratégiques" pour l'économie nationale.

Les intervenants ont proposé de revoir les articles relatifs aux facilités accordées pour l'importation de matériels d'occasion de moins de trois ans en citant l'exemple du matériel médical et pharmaceutique. L'idée est de permettre une période plus large.

### Une taxe de 19 % sur Internet

Sami Agli a cité l'exemple de la taxe de 19 % imposée aux activités liées à internet, considérée comme contraignante "pour le télétravail et l'apprentissage à distance". D'autres intervenants aux débats ont proposé une révision à la baisse ou une suppression de l'IFU (impôt forfaitaire unique) et la TAP (taxe sur l'activité professionnelle) pour "permettre aux entreprises de souffler" en période de crise.

Les chefs d'entreprise ont, par ailleurs, critiqué les nouveaux tarifs des visas appliqués aux visiteurs étrangers. Les hommes d'affaires ne bénéficient, selon eux, d'aucune facilité. La loi de finances 2021 a prévu des tarifs de visas allant de 10 à 14.000 dinars. Le tarif des visas de prolongation, accordés sous conditions, va de 4 à 10.000 dinars.

### Pas de loi de finances complémentaire "pour le moment"

Interrogé en marge d'un débat à l'APN, jeudi 28 janvier 2021, le ministre des Finances Aymen Benabderrahmane a écarté le recours, à l'heure actuelle, à une loi de finances complémentaire. "Si une loi de finances complémentaire devient nécessaire, nous y réfléchissons à partir du mois de juin 2021", a-t-il déclaré.

La loi de finances 2021 a, selon lui, apporté "des mesures innovantes et une simplification de dispositions fiscales et administratives en vue d'encourager l'investissement et les exportations. Aucune augmentation de la pression fiscale", selon lui.

R. E.

## DISTRIBUTION DE LOGEMENTS, REMISE DE DÉCISIONS D'ATTRIBUTION ...

### Le DG de l'AADL s'exprime

PAR RANIA NAILI

Le directeur général de l'Agence nationale d'amélioration et de développement du logement (AADL), Mohamed Tarek Belaribi, a indiqué, lors de son passage, avant-hier soir, à la Télévision publique, que l'agence prévoit la distribution de 130 000 logements au cours de l'année 2021. Il a indiqué que les "décisions d'attribution seront délivrées aux souscripteurs ayant leur logement en 2019 en mars prochain", assurant que "chaque souscripteur ayant payé la première tranche et répondant à toutes les conditions, obtiendra son logement".

Interrogé sur les recours introduits par les souscripteurs, M. Belaribi, a confirmé que

l'agence AADL a "commencé à étudier tous les recours selon les normes et conditions en vigueur, ajoutant que 150 000 décisions d'attribution ont été remises à des souscripteurs l'an dernier au niveau national", selon le même média.

Il a précisé qu'avant la fin du "premier trimestre de l'année en cours, les dossiers des souscripteurs qui n'ont pas encore payé la première tranche seront réglés".

Questionné sur le retard enregistré dans l'achèvement de certains projets de logement, M. Belaribi a indiqué que la "loi de finances de 2021 a alloué une enveloppe financière importante pour achever les projets et que le gouvernement travaille à fournir le foncier pour d'autres projets de cette formule", précise la même source.

Il a ajouté que ses services "assurent le suivi quotidien du rythme d'avancement de ces projets, tant en termes de délais que de qualité, en précisant qu'au cours de l'année écoulée, nous avons émis 200 mises en demeure pour les entreprises accusant des retards dans les travaux de réalisation".

Concernant certains bénéficiaires apportant des modifications à leur logement, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur, M. Belaribi a confirmé que ces "travaux sont interdits et que leur propriétaire fera l'objet de suivis judiciaires", ajoutant que l'agence AADL a signé des contrats avec des petites et moyennes entreprises pour gérer ces quartiers résidentiels.

R. N.

AUTODÉTERMINATION DU PEUPLE SAHRAOUI

# Londres réitère son plein soutien

*Le ministre d'État britannique pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord au Foreign and Commonwealth Office, James Cleverly, a affirmé que la position du Royaume-Uni "reste inchangée" sur le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination.*

PAR RAHIMA RAHMOUNI

Nous continuons de "considérer le statut du Sahara occidental comme indéterminé et soutenons les efforts menés par l'Onu pour parvenir à une solution politique durable et mutuellement acceptable qui permette l'autodétermination du peuple du Sahara occidental", a-t-il indiqué, en réponse à une question écrite d'un membre du Parlement britannique qui l'a interrogé "si le Maroc a la souveraineté sur le territoire du Sahara occidental".

En réponse à une autre question liée à ses plans pour faire des démarches auprès du gouvernement marocain sur la liberté d'expression des personnes appelant à l'indépendance du Sahara occidental occupé, James Cleverly a rappelé que le soutien aux droits de l'Homme, y compris la liberté d'expression, "est une priorité" dans le monde. Il a également fait savoir que "nous soulevons ces questions avec le gouvernement marocain en conséquence, et suivons les cas liés à la liberté



d'expression au Sahara occidental". Pour le ministre d'État britannique pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord au Foreign and Commonwealth Office, le Royaume-Uni "soutient pleinement les efforts de l'Onu pour parvenir à une solution politique durable et mutuellement acceptable qui permette l'autodétermination du peuple du Sahara occidental". Décembre dernier, un groupe de députés britanniques a appelé, dans une motion écrite, la Chambre des communes à reconnaître le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination, déplorant la reconnaissance par le président sortant des

États-Unis Donald Trump de la prétendue souveraineté du Maroc sur le Sahara occidental.

Ils ont exhorté leur gouvernement à "jouer un rôle plus actif au sein du Conseil de sécurité de l'Onu en vue d'aboutir à l'organisation du référendum d'autodétermination au Sahara occidental". La procédure relative à cette motion s'inscrivait dans le cadre d'un mécanisme permettant d'attirer l'attention de la Chambre, du gouvernement et du public britanniques sur des sujets jugés importants par les élus britanniques.

R. R.

## Inquiétudes sur l'état des prisonniers sahraouis dans les geôles marocaines

PAR RAYAN NASSIM

Le ministère sahraoui des Territoires occupés et des Communautés sahraouies établies à l'étranger s'est dit extrêmement préoccupé de l'état des prisonniers civils sahraouis dans les geôles de l'occupant marocain, victimes de la politique de représailles systématique de ce dernier qui poursuit la violation et la confiscation de leurs droits. Dans un communiqué rendu public dimanche par l'agence de presse sahraouie "SPS", le ministère a souligné que la plupart des prisonniers civils sahraouis ont entamé une grève de la faim dans les différentes prisons marocaines pour exprimer leur ras-le-bol des conditions carcérales.

Le ministère a pris acte des décisions illégales rendues par les autorités de l'occupant, faisant état du transfert des prisonniers sahraouis vers des destinations inconnues, tel le cas du prisonnier civil sahraoui Mohamed M'barek Lefkir.

"Le ministère sahraoui des territoires occupés est vivement préoccupé de l'état des prisonniers civils sahraouis dans les geôles de l'occupant marocain qui poursuit sa politique de représailles systématique et de confiscation des droits des prisonniers sahraouis, en violation flagrante de toutes les chartes et coutumes internationales, en tête desquelles les instruments internationaux des droits de l'Homme", note le communiqué. La même source a cité le cas du prisonnier civil sahraoui Mohamed Lamine Abdine Heddi du groupe Gdeim Izik, injustement condamné à 25 ans de prison, en grève de la faim depuis le 13 janvier dernier en raison de la maltraitance

qu'il subit et la confiscation de ses droits par l'administration carcérale de l'occupant à Tiflet 2. Ce sont les mêmes conditions qui ont poussé les détenus civils sahraouis dans les prisons de Kenitra et de Tiflet 2 à entamer des grèves de la faim depuis le 20 janvier pour exiger l'amélioration des conditions de leur détention et leur transfert dans des prisons plus proches de leurs familles (actuellement incarcérés à 1300 km). L'administration pénitentiaire de l'occupant marocain fait la sourde-oreille et poursuit sa politique de maltraitance à l'égard des prisonniers sahraouis, à l'instar des cas détenus civils El-Bachir El-Abd El-Mehdar et Mohamed El-Hafedh Iza.

Le ministère cite également les décisions illégales des autorités d'occupation d'expulser des prisonniers civils sahraouis vers des destinations inconnues, à l'image des prisonniers civils sahraouis, Mohamed Ambarak Lafqir, Ibrahim El-Bachir Amadhour, transféré de la prison Beloudaya de Marrakech, en sus de la persistance de l'administration pénitentiaire d'occupation à empêcher les prisonniers civils sahraouis de communiquer avec leur famille, à l'instar des cas de Walid Essalik dans la prison de Bozkam, d'Ahmed Habdi El-Karkar dans la prison Tan Tan et de Mohamad El-Khalil El-Bambari dans la prison d'Ait-Melloul 1.

Face à la situation tragique des détenus civils sahraouis dans les prisons de l'occupation marocaine, le ministère des Territoires occupés et des Communautés sahraouies tire la sonnette d'alarme et appelle la communauté internationale, notamment l'Organisation internationale de la Croix-Rouge (CICR) à intervenir

d'urgence conformément à son rôle de protection des civils des zones occupées, ajoute le communiqué.

Après avoir appelé à la "libération immédiate de tous les détenus civils sahraouis dans les prisons de l'occupation marocaine", le ministère a exprimé sa solidarité "absolue avec les détenus dans les prisons de l'occupation marocaine".

Le ministre sahraoui appelle la communauté internationale à "intervenir d'urgence pour protéger les détenus civils sahraouis et s'enquérir de la situation des détenus civils sahraouis, en particulier ceux en grève de la faim, saluant l'élan de solidarité populaire avec les détenus civils sahraouis dans les prisons de l'occupation marocaine", conclut le communiqué.

R. N.

## LIBÉRATION D'UN ÉTAT OCCUPÉ L'UA adopte un document permettant le recours à la force

Un document permettant le recours à la force pour la libération d'un État occupé a été adopté par les chefs d'état-major et les ministres de la Défense des pays membres de l'Union africaine (UA). Le chef de la délégation sahraouie du comité d'experts participant à la 3<sup>e</sup> réunion extraordinaire du Comité technique spécialisé sur la Défense, la Sécurité et la Sécurité (CTSDSS) de l'UA précise que les "clauses de ce document, adopté à l'issue des travaux de la 3<sup>e</sup> réunion extraordinaire du CTSDSS de l'UA concernant les opérations de paix en Afrique, étaient très positives et en faveur de la cause sahraouie". Parmi les principaux points contenus dans ce document, il soumette pour débat au prochain Sommet de l'UA prévu les 6 et 7 février, figurent "le recours à la force militaire contre un État occupant un autre et l'impératif respect par les pays africains des frontières héritées au lendemain de l'indépendance", ce qui constitue, selon l'intervenant, "un autre camouflet aux visées expansionnistes du royaume du Maroc dans la région".

R. N.

## 5 JOURS POUR FORMER UN EXÉCUTIF TRANSITOIRE EN LIBYE Une procédure non sans risques

Les participants au dialogue interlibyen, facilité par l'Onu, ont entamé un nouveau cycle de pourparlers qui devra déboucher sur la formation d'un exécutif devant conduire à une transition en Libye jusqu'à la tenue des élections prévues en décembre, mais la procédure de sélection n'est pas sans comporter des risques en cas de déconvenue chez l'un des camps.

Crisisgroup qui cite des politiciens et analystes politiques libyens, estime que "la procédure est semée d'embûches".

Les analystes considèrent que si les délégués d'une région élisent leur représentant au Conseil présidentiel, alors que les autres groupements régionaux ne font pas de même, le processus exigera que le vainqueur de la première région soit le candidat dans toutes les listes présentées dans la deuxième phase de sélection. Les critiques disent que cette règle "contredit l'idée derrière l'approche basée sur des listes, qui consistait à avoir une liste de candidats prêts à travailler ensemble, plutôt qu'un assortiment plus aléatoire de candidats".

La contestation, selon eux, "est prévisible dans les différents tours de scrutin, surtout si ceux-ci ne produisent pas le résultat qu'une faction ou l'autre souhaite".

Selon Crisis Group, l'accord sur un mécanisme de vote "est sans aucun doute un pas en avant dans le processus de paix, tout comme la tentative de redonner aux acteurs politiques libyens des pouvoirs pour l'élection des principaux représentants du pays".

Le Crisis Group, argue que tous les indices indiquent "la probabilité que des factions politiques concurrentes puissent dans un éventail de tactiques (...) anticiper ce qu'un groupe ou un autre considère comme un résultat défavorable, comme plusieurs groupes l'ont fait dans le passé".

Les outils disponibles vont de l'exercice d'un effet de levier pour enrainer le statu quo (par exemple, en prenant des rendez-vous de dernière minute ou en incitant à des différends sur le prétendu manque de représentation du forum soutenu par l'Onu à la mobilisation de groupes armés pour déclencher des hostilités qui arrêteraient les pourparlers.

"Les pots-de-vin ou autres incitations financières pour les participants au dialogue ou leurs affiliés ne peuvent pas non plus être exclus", a-t-on noté.

"Un dialogue politique raté n'est certainement pas ce dont la Libye a besoin, mais il est toujours dangereusement possible", a-t-on fait remarquer par ailleurs.

R. N.

## République Algérienne Démocratique et Populaire

Wilaya de M'sila  
Daira de Bou-Saada  
Commune de Bou-Saada  
N I F: 098428205036326

**AVIS D' ATTRIBUTION PROVISOIRE de l'avis d'appel d'offres  
ouvert avec exigence de capacités minimales n° 01/2021**

Conformément aux dispositions de l'article 65 du décret présidentiel n°15/247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public ,

le Président de l'Assemblée Populaire Communale de **Bou-Saada**, annonce un avis d'attribution provisoire d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales n° 01/2021 lancé le 10/01/2021 au journal MIDI LIBRE en langue française.

N°	INTITULE DE L'OPRETIION	NOM ET PRENOM DE L'ENTREPRISE	MONTANT PROPOSE	POINT TECHNIQUE OBTENU	DELAIS D'EXECUTION	OBSERVATION
05	REALISATION SALLE DE SOIN ET HABITATION A MAADHER REGBA	CHAIBI AMAR 199028200349720	12.469.975.49	25.36	190 jour	QUALIFIE MIEUX DISANT

conformément à l'article 82 du décret présidentiel n°15/247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public .

Tout les soumissionnaires qui désirant reconnaître les détails de résultat de jugement de leurs offres techniques et financières doivent contacter notre service dans les 03 jours à compter de la première parution de cet avis sur les quotidiens nationaux.

Aussi et conformément à l'article 82 du décret présidentiel n°15/247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public. Les soumissionnaires contestant le choix opéra pourront introduire leurs recours dans les 10 jours à compter de la première parutions de cet avis sur les quotidiens nationaux.

**Observation:** les recours s'adresse à Monsieur Le président de l'assemblée populaire communale ( le président de comité des marchés publics) dans les délais indiqués ci-dessus.

Midi Libre n° 4186 - Mardi 2 février 2021 - Anep 2116 002 074

République Algérienne Démocratique et populaire  
Ministère de L'habitat et de l'urbanisme et de la ville  
Wilaya de Ghardaïa  
Direction des équipements publics

**Avis de présélection**

**Projet : Etude pour la réalisation d'un Collège B7/200 à Touzouz Cne de Ghardaia - W.Ghardaia**

Conformément l'article 48 aux du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

Après analyse et jugement des dossiers des candidatures par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres, la direction des équipements publics de la wilaya de Ghardaïa informe l'ensembles des bureaux d'études ayant participé au concours d'architecture restreint, paru au quotidien Elchihale le 09/11/2020 en langue arabe et Midi Libre le 10/11/2020 en langue étrangère, que la liste des Bureaux d'études présélectionnés est arrêtée comme suit :

N°	Les bureaux d'études requalifiés pour la 2 <sup>ème</sup> phase	N°	Les bureaux d'études requalifiés pour la 2 <sup>ème</sup> phase
01	Kahil Farid	11	Ben Aya Abderrahmane
02	URBA TIA	12	Groupement Arehi Bat (Nebbar Omar et Bouattit Sofiane)
03	Khalef Adel (ARTAU)	13	Lakrib Marouane (CEA)
04	Fatmi Mustapha (STAR A4)	14	Groupement Mimouni Kamel Eddine et Bouhenniba Sebti
05	Dehane Khaled	15	Groupement Mouane Abdelbasset et Chetouna Small
06	Groupement ARC (Ouled Othmane Ibrahim et Ould Nezir Rachid)	16	Madroumi Med El Mahdi
07	Mouchten Kamel	17	Dar Elbina (Balboul Med)
08	Kerrouchi Ibrahim	18	Société Sahari Engineering
09	Taleb Larbi (BATAL)	19	Aissoudadi Hacene (ARTECH)
10	Ben Messaoud Omar (PAUP SUD)		

Les soumissionnaires sont invités à se rapprocher du service contractant pour prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs dossiers des candidatures, au plus des trois (03) jours à compter de la première publication du présent avis.

Tout soumissionnaire contestant ce choix, peut introduire un recours dans les dix (10) jours à compter de la publication du présent avis, auprès de la commission Du comité des marchés de la wilaya Conformément l'article 82 aux du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

Les candidat présélectionnés sont invités a remettre l'offre technique, des prestation et de l'offre financière.

La durée de préparation des offres est a trente (30) jours qui court à partir de la date de la première publication du présent avis de présélection dans le BOMOP ou l'un des quotidiens nationaux.

La date de dépôt des offres est fixée aux derniers jours de la durée de préparation des offres (.....) 08:00 à 14:00 heure et l'ouverture des plis sera au même jour à 14h:30 .

Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, le dépôt des offres sera prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant à la même heure, et l'ouverture des plis sera au même jour à 14h:30.

Midi Libre n° 4186 - Mardi 2 février 2021 - Anep 2116 002 154

**MIDI**  
L'INFO, RIEN QUE L'INFO



L'INFO, RIEN QUE L'INFO

# MIDI AUTO

IMPORTATION DE VOITURES EN ALGÉRIE

## Un économiste craint le monopole du marché

*L'économiste, Abdelkader Berriche, estime que le nombre de dossiers présentés pour l'importation des voitures en Algérie est très faible, et que ça peut mener à un monopole du marché.*

AUTOMOBILE EN ALGÉRIE

## Les conditions pour la baisse des prix des voitures



OTRETIEN.COM

**Premier site web de réparation  
et d'entretien automobile en Algérie**

AUTOMOBILE EN ALGÉRIE

## Les conditions pour la baisse des prix des voitures

Le marché de l'automobile enregistre des flambées spectaculaires, et il est question ici de ce qu'identifient des experts comme étant des facteurs capables de provoquer une baisse des prix qui rendront les véhicules relativement plus accessibles.

Le professeur Abderrahmane Mebtoul, ou encore l'universitaire Kamel Si Mohammed, se sont exprimés la semaine passée sur l'automobile, dans un entretien paru le 16 janvier dans un journal arabophone, auquel ils ont souligné les éléments susceptibles de revoir à la baisse les prix des voitures en Algérie. Le professeur Mebtoul appelle à une meilleure coordination interministérielle dans le dossier de l'importation de voitures neuves de l'étranger. Cela dans le but d'alimenter le marché national de l'automobile en véhicules. Pour lui, il faut accélérer le processus afin de passer à l'acte effectif d'importer. L'orateur explique que ça va bien



contribuer à l'arrêt de la tendance haussière que connaissent les prix depuis des mois maintenant. Abderrahmane Mebtoul, spécialiste en finances, s'interroge sur un détail qu'il estime intrigant. Il s'agit de la délivrance d'agréments pour importer des voitures. Cette dernière est du ressort du ministère de l'Industrie. L'intervenant se demande alors pourquoi ce n'est pas le ministère du Commerce qui leur fournit ces

autorisations. "C'est une opération purement commerciale", argue-t-il. De toute manière, rappelez-le, Mebtoul a invité les départements à mieux coordonner leurs efforts.

**Ce que dit Kamel Si Mohammed**  
D'autre part, Kamel Si Mohammed se concentre sur un point précis. L'économiste insiste sur la nécessité de résoudre ce dossier dans un proche avenir. Il

semble très optimiste, dans le cas de la réalisation d'une condition primordiale.

Il souligne, dans ce sens, que "si on distribue les autorisations provisoires d'importation demain, dimanche, puis celles finales, les prix sur le marché seraient beaucoup plus stables". L'universitaire poursuit son allocation. Il précise donc l'une des conditions de la stabilité des prix des voitures sur le marché automobile algérien.

Selon lui, il s'agit de la libération rapide des agréments d'importation de voitures neuves en Algérie. Le spécialiste ajoute qu'il faut dévoiler les concessionnaires concernés par le lot de 2 milliards de dollars et reprendre l'importation. Dans la foulée de tout ça, Si Mohammed dit de quoi il serait convenable d'enchaîner.

Il stipule, dans ce sillage, qu'on doit divulguer les opérateurs concernés par les nouvelles autorisations de montage. Elles "doivent être strictes", note-t-il. Il faut se démarquer du scénario des usines précédentes de "pseudo-montage". Ces structures font encore polémique dans les tribunaux, fait-il remarquer.

### AUTOMOBILE EN ALGÉRIE Zoom sur l'immense projet d'autoroute à étages



Le gigantesque projet d'une autoroute à étages, visant à réduire la pression exercée sur les routes de la capitale, a suscité un grand intérêt compte tenu de son importance. En effet, le ministre des Transports par intérim, Farouk Chiali, a dévoilé devant la commission des transports de l'Assemblée nationale (APN), le projet d'une autoroute à étages, visant à réduire la forte pression exercée sur les routes de la capitale de l'Algérie. Une annonce qui a toutefois suscité un grand intérêt, compte tenu de son importance. Mais aussi une polémique est revenue concernant les gigantesques projets qui ont été annoncés ces dernières années, mais qui n'ont jamais vu le jour.

Dans le détail, le ministre a révélé l'existence d'un grand projet d'une autoroute à étages, s'étalant sur deux axes. Le premier axe reliant l'aéroport Houari-Boumediène à Zéralda. Tandis que le deuxième vise à relier l'aéroport au Alger-Centre. Ceci dit, le projet en question a créé une grande polémique. Celle-ci porte sur l'importance de la congestion routière que connaît la capitale. Cette réalité quotidienne attend une solution depuis des années.

Dans un autre contexte, le premier responsable du secteur des Transports a tenu à donner des explications sur le projet du plan de circulation de la capitale. Il s'agit, en effet, d'un projet de 500 carrefours, qui s'étaleront sur tous les points noirs au niveau de la capitale. De ce fait, la première partie du projet comprenait l'élaboration de 200 carrefours en premier. Ceci dit, parmi les 200 prévus initialement, 22 ont été achevés jusqu'à présent. Le projet en question a été arrêté suite au désistement de l'entreprise chargée du projet.

### Nouveau système des feux de signalisation, de grands espoirs pour les habitants d'Alger

Ledit projet a débuté en juillet 2016, par la signature d'un contrat entre deux entités publiques à caractère industriel et commercial et deux établissements espagnols. Ceux-ci opèrent dans le domaine des systèmes de contrôle de la circulation. Ceci conformément à la règle 49/51, selon la même source. Cependant, la collaboration sur laquelle les habitants avaient de grands espoirs, de résoudre la crise de la congestion routière n'a finalement jamais vu le jour. Ce qui est le cas pour de nombreux projets annoncés ces dernières années. Ils donnent une lueur d'espoir aux citoyens quant à l'épanouissement et le développement du pays. Mais ils n'ont finalement jamais abouti.

IMPORTATION DE VOITURES EN ALGÉRIE

## Un économiste craint le monopole du marché

L'économiste, Abdelkader Berriche, estime que le nombre de dossiers présentés pour l'importation des voitures en Algérie est très faible, et que ça peut mener à un monopole du marché.

En effet, l'expert en économie, Abdelkader Berriche, estime que le nombre de dossiers de concessionnaires présentés au ministère de l'Industrie pour l'importation des voitures en Algérie, et gérés par son comité technique était très faible, et que ça peut mener à un monopole du marché, selon le site Sabqpress. Dans une interview accordée à Sabq Press, l'économiste déclare qu'il serait possible qu'un choix opté sur un nombre restreint de concessionnaires; souhaitant exercer dans le domaine d'importation des véhicules neufs, ne va pas impacter positivement les prix. Ainsi, cela ne va pas entraîner une baisse significative des prix des voitures sur le marché local. De plus, le même spécialiste estime qu'un faible nombre d'opérateurs dans le domaine ne serait pas capable de fournir un



quota de voitures suffisant par an. Ce qui indique que la demande locale ne sera pas entièrement satisfaite. Ceci dit, Berriche a attribué l'étude de 10 dossiers seulement, correspondant aux exigences du cahier de charges; serait derrière la réduction du nombre des dossiers acceptés. Néanmoins, le même orateur estime que certaines conditions mentionnées dans le même cahier de charge; comme le service après-vente et le showroom; vont certainement contribuer à avoir une meilleure qualité de service

de la part de ces concessionnaires. Cependant, quant à la diminution des prix, cela va se faire progressivement et pas de manière significative.

### Dossiers relatifs à la fabrication automobile en Algérie

Dans un autre registre, l'expert estime que la fabrication automobile en Algérie ne va pas se résumer à l'installation des différentes pièces; mais plutôt à la fabrication complète du véhicule. Ceci, dans le but de contribuer

pleinement à l'épanouissement de l'économie nationale. Mais aussi, cela garantira le transfert de technologie et d'expertise au pays.

Il est à noter que le comité technique chargé d'étude des dossiers liés à la fabrication des voitures en Algérie; s'est prononcé sur un (1) seul dossier retenu sur les dix-huit (18) dossiers déposés. Ceci, en ce qui concerne la fabrication de véhicules utilitaires et de tourisme, selon la même source suscitée.

## Le point sur la situation de véhicules de moins de 3 ans

Voici, en un tour d'horizon, toute l'actualité de la semaine sur le sujet de l'importation de voitures de moins de trois (03) ans, dites d'occasion et les véhicules neufs en Algérie. Pour en finir avec l'importation de voitures de moins de trois (3) ans en Algérie, le gouvernement a pris la décision de geler l'article 110 de la loi de finances 2020. Pendant plusieurs semaines, le sujet a fait couler beaucoup d'encre. Ainsi, le ministre de l'Industrie et des Mines, Ferhat Aït Ali en l'occurrence, a décidé de répondre aux nombreuses réactions venant des députés et des spécialistes dans le domaine en apportant un éclairage sur le sujet. En effet, le premier responsable de l'Industrie en Algérie est revenu, le 21 janvier dernier, sur les raisons du gel. Selon ses dires,

l'importation de voitures d'occasion permet d'alimenter le marché informel des devises au grand dam du Trésor public. À en juger cette déclaration, la décision du gel contribuera en grande partie à l'élimination du marché noir de la sphère économique. Si l'importation de voitures de moins de trois (03) ans peut avoir des conséquences fâcheuses sur le Trésor public, selon le locuteur, celle des voitures neuves serait, au contraire, très bénéfique. Lors de son intervention, le ministre a tenu à éclaircir ce point. Il a ainsi indiqué que l'importation des véhicules neufs devrait profiter aux entreprises algériennes. Dans le détail, grâce au recouvrement de la fiscalité, les fonds nationaux permettront au Trésor public de collecter un (1) milliard de dollars américains.

Cela s'effectuerait en seulement un an, explique-t-il.

### Ce qu'il faut savoir sur le nombre des voitures et les prix

Alors que l'Algérie a opté pour les voitures neuves, les citoyens s'interrogent sur le nombre qui sera importé. Selon le P.-dg du Groupe Elsecom, Abderrahmane Achaïbou, l'Algérie a consacré deux (2) milliards de dollars. La somme est donc destinée à cette activité. Le pays pourrait assurer, avec une telle somme, l'importation de 150.000 à 180.000 voitures neuves durant l'année 2021. Si le nombre est insuffisant aux yeux de plusieurs, le même responsable a tenu à rassurer d'une chose. Le nombre susmentionné pourrait mettre fin à la pénurie qui sévit sur le marché automobile. Le président du

Conseil national de concertation et du développement des PME, Adel Bensaci, quant à lui, voit les choses sous un autre angle.

D'après lui, le quota de 2 milliards est insuffisant pour faire équilibrer le marché automobile grâce à l'immigration. Sur ce, il avance un nombre encore plus gigantesque. Pour baisser les prix des voitures, l'Algérie devra, selon lui, importer 400.000 voitures. Les marques de ces voitures concernées par l'importation restent cependant inconnues. Toujours selon Bensaci, le comité technique du ministère de l'Industrie devra adjuger prochainement une accréditation permettant l'activation du montage automobile en Algérie. Une telle initiative permettra d'enrichir le Trésor public.

## Nombre de voitures qu'importera l'Algérie en 2021

Le Président-directeur général du Groupe Elsecom, Abderrahmane Achaïbou, estime que le quota de 2 milliards de dollars permettra au pays d'importer environ 150.000 voitures neuves durant l'année 2021.

En effet, dans une déclaration accordée à un quotidien arabophone, le président du Groupe Elsecom est revenu sur le sujet qui suscite un grand intérêt auprès des citoyens. Soit l'importation des voitures neuves en Algérie, au cours de l'année 2021.

Selon Abderrahmane Achaïbou, le quota des importations des véhicules neufs fixé à 2 milliards de dollars reste insuffisant pour compenser le déficit. Il permettra à l'Algérie d'importer seulement 150.000 à 180.000 voitures neuves durant l'année en cours. Toutefois, ce nombre contribuera à lutter contre cette pénurie qui sévit actuellement sur le marché



automobile. L'homme d'affaires a expliqué la raison du problème de pénurie de voitures depuis 2016. D'après lui, les conditions qu'a imposées l'ancien ministre de l'Industrie, Abdesslem Bouchouareb, aux opérateurs de l'automobile ont provoqué cette crise persistante.

### Quelles seront les marques de voitures importées ?

Toujours selon la même source d'information, le concessionnaire et non

automobile a fait savoir qu'il s'apprête à déposer son dossier d'agrément pour cette activité. Celui-ci concerne l'une des quatre marques déjà importées par Elsecom. C'est en effet ce qu'a déclaré Abderrahmane Achaïbou sans donner plus de détails.

Tout comme le ministre de l'Industrie, le président d'Elsecom reste lui aussi discret quant aux marques de voitures importées. Selon l'intervenant, Ferhat Aït Ali est tenu d'informer le concessionnaire et non

l'opinion publique. Une fois le permis d'importation obtenu, les opérateurs économiques énuméreront les marques disponibles à travers des campagnes de publicité.

S'agissant des conditions fixées dans le nouveau cahier des charges, l'intervenant a assuré une chose. Il a affirmé que les modalités actuelles d'exercice des activités d'importation sont raisonnables et cohérentes. Contrairement au cahier des charges précédent, l'option de l'activité de production et de montage de véhicules n'est pas obligatoire.

Selon lui, les conditions relatives au montage des véhicules en Algérie ont non seulement entraîné l'arrêt définitif de l'industrie automobile. Mais elles ont également coûté au Trésor public près de 8 milliards de dollars pendant 5 années.

OTRETIEN.COM

# Premier site web de réparation et d'entretien automobile en Algérie

*Avec la pénurie de véhicules neufs et la flambée des prix du marché de l'occasion en Algérie, entretenir son véhicule est plus que jamais une nécessité. C'est dans ce cadre que la start-up Web Auto propose aujourd'hui le site web Otrelien.com, pour connecter les prestataires à leurs éventuels clients.*

Ouvert depuis quelque temps au grand public, la plateforme compte plus de 1.000 professionnels de l'automobile partenaires, dont des grandes marques tels que Speedy, Ovaglass, Carbon Green et Turbo Center. Durant cette première phase, les partenaires d'Otrelien.com ont enregistré plus de 40 appels de clients par jour via la plateforme, témoignant ainsi de l'intérêt des algériens pour le site web.

## Entretien sa voiture en quelques clics

Facile d'utilisation, Otrelien.com permet aux automobilistes de trouver le professionnel adapté à leur recherche à l'aide de filtres tels que le métier ou encore la zone géographique. Ensuite, ils pourront prendre rendez-vous,



demandeur un devis en ligne, ou consulter la fiche contact du prestataire choisi. Par ailleurs, il est important de rappeler que l'inscription sur Otrelien.com est gratuite.

## Faciliter le travail des professionnels de l'automobile

Par ailleurs, Otrelien.com a pour vocation de révolutionner, digitaliser et ainsi simplifier le travail des profes-

sionnels de l'entretien et de la réparation automobile, en mettant à leur disposition plusieurs services :

- Un système de demande de devis en ligne facile à utiliser
- Un système de prise de rendez-vous directement depuis le site
- Un service de recrutement Khedma spécialisé dans le recrutement des professionnels dans le secteur de l'entretien et de la réparation automo-

bile en Algérie, avec un générateur de CV pour faciliter la tâche aux postulants.

## Otrelien.com en quelques chiffres

- Plus de 1.000 professionnels de l'entretien automobile partenaires.
- 40 appels de clients par jour via la plateforme.
- 15 demandes de devis par jour.
- 15 rendez-vous via le site web.

## VENTE AUTOMOBILE

### Toyota détrône Volkswagen en 2020

Le géant japonais Toyota a ravi l'an dernier à l'allemand Volkswagen la première place sur le marché automobile mondial en volume, en écoulant environ 9,53 millions de véhicules toutes marques du groupe confondus, selon des chiffres publiés jeudi. C'est la première fois depuis 2015 que Toyota repasse en tête de ce classement. Le groupe Volkswagen a vendu l'an der-

nier 9,3 millions de véhicules (-15,2 %), d'après des chiffres publiés plus tôt ce mois-ci.

Pandémie oblige, les ventes en volume de Toyota ont sensiblement faibli l'an dernier (-11,3 % sur un an), mais dans des proportions moindres que celles de son grand rival. "Malgré la pandémie de Covid-19 (...), Toyota a été capable de poursuivre ses activités en mettant en

place des mesures de prévention globales contre les infections et en travaillant avec ses partenaires, dont ses fournisseurs et concessionnaires", a commenté le groupe dans son communiqué. Alors que le groupe Volkswagen dépend plus fortement du marché européen, très éprouvé par la crise sanitaire, le groupe japonais a notamment bénéficié d'une solide progression de ses ventes en

Chine (+10,9 % l'an dernier pour ses marques Toyota et Lexus). Volkswagen a aussi entamé depuis 2018 un virage stratégique mettant davantage l'accent sur sa rentabilité – inférieure à celle de Toyota – plutôt que sur les volumes.

## FESTIVAL AUTOMOBILE INTERNATIONAL

### La Mercedes GLA "Plus Belle Voiture de l'Année 2021"

La Mercedes GLA remporte le titre de "Plus Belle Voiture de l'Année 2021" à l'issue d'un vote organisé pour les internautes sous forme d'un jeu concours en plusieurs étapes (entre le 3 décembre 2020 et le 17 janvier 2021).

Cette année, 5 candidates étaient prétendantes au titre Honda e, Mazda MX-30, Mercedes GLA, Opel Mokka-e et Škoda Enyaq iV.

La Mercedes GLA remporte le titre de "La Plus Belle Voiture de l'Année 2021" avec 60,73 % des votes. Elle succède à la BMW Série 2 Gran Coupé. Le nouveau GLA a séduit les internautes grâce notamment à la symbiose parfaite entre la beauté et de

robustes éléments empruntés à l'univers des SUV. Avec ses proportions imposantes et des porte-à-faux courts à l'avant comme à l'arrière, il impose d'emblée une présence forte et raffinée. Ainsi, les lignes de la partie avant convergent avec fluidité jusqu'à l'habitacle. Sur le capot moteur, les bossages esquissés soulignent l'allure sportive du véhicule.

Le GLA se distingue aussi par de puissants épaulements de sa carrosserie et la ligne de ses vitres latérales nous rappelle celle d'un coupé. Son dessin latéral, très sculptural, dégage une élégance dynamique et offre un jeu de lumière fascinant. Avec le nouveau GLA, Mercedes-Benz propulse cette

dynamique SUV dans l'avenir du luxe moderne.

Le titre de "Plus Belle Voiture de l'Année" est le seul grand prix du Festival décerné par le grand public via un jeu concours sur Internet. La voiture (berline, monospace, break, coupé, cabriolet ou SUV) est inscrite à l'élection par son constructeur et sa commercialisation doit avoir lieu l'année en cours, à un tarif inférieur à 60.000 euros. Au fil des étapes de l'élection, les internautes éliminent les prétendantes au titre. Les compteurs sont remis à zéro à chaque nouvelle étape afin que le public puisse de nouveau choisir la voiture qui obtiendra le titre.

## VOITURES GPL

### Signature d'une convention entre la SAA et l'UNIAGPL

La Société nationale d'assurance SAA vient de nouer un partenariat avec l'Union nationale des installateurs de GPL UNIAGPL, donnant droit à des remises sur les contrats d'assurances automobile au près de la compagnie.

La SAA et l'UNIAGPL ont signé une convention, accordant des réductions aux possesseurs de voitures roulant au GPL auprès de la compagnie SAA sur leur assurance automobile. Pour bénéficier de la réduction, il suffit de présenter le reçu d'un centre de conversion des voitures au GPL à travers le territoire national.

GHARDAÏA, KSOUR DU M'ZAB ET METLILI

# Projet de réhabilitation des bâtisses menaçant ruine

Un projet de réhabilitation des habitations menaçant ruine, dans les Ksour du M'Zab et Metlili classés patrimoine national, a été relancé après la levée de gel.

PAR BOUZIANE MEHDI



C'est ce qu'ont indiqué des responsables de la Direction du logement (DL) de la wilaya de Ghardaïa, précisant que le "projet, inscrit en 2014 avant d'être gelé dans le cadre des mesures d'austérité prises par les pouvoirs publics, pour un coût global d'1 milliard de dinars, porte sur la réhabilitation et la restauration des habitations menaçant ruine dans les ksour de Metlili, El-Ateuf, Melika, Beni-Izguen, Bounoura, Ghardaïa, Berriane et Guerrara".

Selon les explications de Halim Mellat à l'APS, cette "opération de grande envergure vise à revaloriser et à sauvegarder ces habitations patrimoniales existantes dans des ksour de la région classés patrimoine culturel et également améliorer le cadre de vie des habitants de ces espaces chargés d'Histoire". Il a souligné que le "projet prévoit la consolidation des bâtisses en question en utilisant des matériaux traditionnels, et la réhabili-

tation au moyen d'une restauration dynamique, tout en gardant le cachet architecturale propre, afin notamment de renforcer l'attractivité touristique, et ce sous l'expertise des spécialistes de la restauration des monuments historiques et culturels relevant du secteur de la culture, notamment l'Office de la protection de la vallée du M'Zab (OPVM)".

Quant à Mohamed Alouani, directeur de la culture par intérim, il a affirmé que le patrimoine architectural de la vallée du M'Zab classée patrimoine universel par l'Unesco en 1982, est un "ensemble urbain riche en vestiges historiques, ses édifices et l'originalité de sa beauté séculaire sont aujourd'hui autant de patrimoines et de supports civilisationnels nécessitant de les sauvegarder et réhabiliter pour les valoriser sur la base du respect de la matière originale".

Avec l'ensemble de ses ksour conçus magistralement par les aïeux sous

forme architecturale d'amphithéâtre épousant le site rocaillieux en tenant compte du climat et des concepts religieux, la région de Ghardaïa a pu garder sa structure urbaine durant plus de dix siècles avant de devenir un centre d'intérêt de l'organisme onusien. L'architecture du M'Zab, dont s'est inspiré le Corbusier, les ouvrages et systèmes hydrauliques ancestraux attirent annuellement de nombreux chercheurs et spécialistes en la matière. N'étant pas seulement historique et architectural, le patrimoine de la vallée du M'Zab est également culturel, artisanal et immatériel, son classement Patrimoine mondial constitue un atout supplémentaire pour le développement économique de la région basé sur le tourisme. Ce patrimoine atypique naturel, matériel et immatériel est le seul domaine où il n'y a pas de concurrent dans le monde.

B. M.

KHENCHELA, ANCIEN VILLAGE DE KHEIRANE

## Un village amazigh chargé d'Histoire

Repère indélébile d'un style architectural immuable, l'ancien village de Kheirane, dans la wilaya de Khenchela, fait partie des villages amazighs profondément chargés d'Histoire, dans la principale attente est de se voir classé site culturel protégé.

Situé à 70 kilomètres au sud de la ville de Khenchela, à hauteur de la RN 7 reliant les wilayas de Khenchela et Biskra, l'ancien village de Kheirane qui se dresse en haut d'une colline surplombant Oued el-Arab, compte parmi les villages amazighs connus pour leur architecture ancestrale avec des maisons construites en pierre et en terre cuite, et dont la plupart des récits recueillis font état d'une existence remontant à plus de quatre siècles.

Déserté par ses habitants il y a plus de deux décennies, l'ancien village de Kheirane est implanté au pied de la montagne à proximité de dizaines de vergers et d'oasis réputés pour leur production des meilleurs figues, olives, grenades et de diverses catégories de dattes notamment de la région sud de Khenchela.

L'ancien village de Kheirane, El-Kalaâ, comme l'appellent les habitants de la région, se distingue par ses anciennes demeures en pierre, se dres-

sant fièrement face aux affres du temps qui passe, inaltérables à ce jour grâce à la préservation dont elles font l'objet par la population qui tend à protéger ces constructions remontant au 17<sup>e</sup> siècle, selon les témoignages des habitants de la région.

Les travaux de restauration que les habitants de ce village amazigh entreprenaient autrefois ont également permis de conserver sa particularité architecturale et traditionnelle, qui le distingue des autres villages.

Les habitations du village berbère de Kheirane, composées majoritairement de deux et trois étages, allient simplicité et harmonie géométrique, favorisant le maintien d'une certaine fraîcheur en été et contribuant à préserver la chaleur du foyer pendant l'hiver.

Les ruelles et les allées de l'ancien village conservent toujours le même style architectural en pierres inhérent aux peuples amazighs d'Afrique du Nord, immarcescibles face aux dures conditions climatiques et l'érosion.

Le style architectural à l'époque, précis et solide, a contribué à rendre ces habitations résistantes jusqu'à ce jour, et ce, grâce notamment au calcul du poids de la maison lors de la construction et la protection de la toiture de l'effondrement en la renforçant avec

plusieurs matériaux ajoutés à la terre, la pierre et aux branches de palmiers. Malgré les vols dont elles ont fait l'objet, certaines maisons de l'ancien Kheirane renferment aujourd'hui encore les biens de leurs anciens propriétaires, tels que les ustensiles de cuisine en terre cuite que les femmes utilisaient pour préparer les mets culinaires et en stocker d'autres pour la saison hivernale, en plus d'une huilerie traditionnelle pour extraire l'huile d'olive, pour laquelle la commune de Kheirane est toujours aussi réputée. Bien que l'ancien village amazigh de Kheirane soit considéré comme une région touristique de la wilaya de Khenchela, en raison de la préservation de son patrimoine culturel, ce lieu attend néanmoins un classement comme site culturel protégé.

Aucune promesse faite par les responsables du secteur culturel n'a été pour l'heure concrétisée.

Un appel est lancé aux autorités locales, à leur tête le wali de Khenchela et le directeur de la culture, afin d'intervenir en urgence pour protéger ce village en accordant de l'importance à son classement qui permettra de restaurer certaines maisons endommagées.

APS

ANNABA

## La réception de la nouvelle gare maritime prévue courant 2021

Le projet de la nouvelle gare maritime d'Annaba sera réceptionné au courant de cette année pour permettre la reprise du transport maritime de voyageurs suspendu pour cause des travaux de ce projet.

Selon la même source, une première tranche du projet constituée des premier et second étages, réservés aux voyageurs, sera réceptionnée vers la fin du premier trimestre de l'année en cours tandis que la seconde et dernière tranche sera réceptionnée au cours du second semestre et inclut le troisième étage réservé aux activités commerciales, à la restauration et à la détente. Les travaux secondaires sont actuellement en cours de parachèvement aux deux premiers niveaux.

Lancé en 2016 avec un financement de l'entreprise portuaire d'Annaba, le projet a accusé du retard dû au lancement de travaux supplémentaires rendus nécessaires pour consolider le terrain. La nouvelle gare maritime aura une capacité d'accueil de 240.000 voyageurs par an contre 16.000 actuellement.

Sa conception moderne permettra un passage fluide des voyageurs montant et descendant ainsi que de leurs véhicules à la faveur de couloirs réservés aux procédures de transi

La gare maritime offrira également un espace de shopping et de détente avec une vue sur la mer et ouvert au public.

EL-TARF

## Hausse de la production d'arachides

La wilaya d'El-Tarf a enregistré une hausse de la production des arachides, estimée à 9.180 quintaux contre 8.960 quintaux la saison précédente. Pratiquée principalement à travers les zones sablonneuses de cette wilaya frontalière, la culture d'arachides a connu, cette saison, une amélioration positive de ses rendements en dépit de la baisse de sa superficie.

Pour la saison agricole 2020/2021, la production prévisionnelle des arachides est de l'ordre de 9.500 quintaux, à réaliser sur une superficie prévisionnelle de 800 hectares. Plusieurs familles de cette région, qui entament la cueillette des gousses arrivées à maturité dès la fin du mois d'août de chaque année, soit après une période de six mois de croissance, accomplissent ce travail à la main. Depuis la plantation et jusqu'à la cueillette des arachides les fellahs doivent s'armer de beaucoup de patience pour achever la série d'opérations nécessaires le plus tôt possible pour éviter les mauvaises surprises à l'origine notamment de leur pourrissement.

Les efforts sont actuellement focalisés pour labelliser les cacahuètes d'El-Tarf et permettre à ce produit du terroir de connaître sa véritable vitesse de croisière, l'agrément est en cours de validation au niveau de la Drag.

APS

EN DÉPIT D'UNE CONJONCTURE ÉCONOMIQUE DIFFICILE

# Le secteur des TP accélère la cadence des projets d'envergure

La réalisation des routes et des infrastructures d'envergure dans le secteur des Transports prend une grande ampleur ces derniers mois, le développement local nécessitant un réseau de transport de personnes et de marchandises adéquat afin de permettre aux populations déshéritées de bénéficier des commodités de la vie moderne.



Le secteur des Travaux publics a reçu et relancé plusieurs projets d'envergure locale et nationale, visant l'amélioration des conditions de transports de personnes et de marchandises, et ce, malgré la conjoncture sanitaire et financière que traverse le pays, indique un bilan de l'exercice 2020 établi par le ministère des Travaux publics.

Au titre de la mise en œuvre du plan d'actions du gouvernement et en matière de développement des infrastructures routières et autoroutières, le bilan de réalisation des activités prévues pour l'année 2020, ressort qu'un total de 876 kilomètres de routes a été réalisé en matière de sauvegarde du réseau routier, expertise et entretien de 464 unités d'ouvrages d'art et marquage de 1.617 kilomètres de routes nationales. Le bilan fait état également de la fourniture et pose de 688 unités de portiques et potences (signalisation verticale), élimination de 9 points accidentogènes sur routes nationales, achèvement de 26 études de résorption de points accidentogènes, ainsi que la livraison de 41 unités de matériels d'intervention pour assurer un meilleur service à l'usager de la route. Il souligne, toutefois, que certains objectifs n'ont pas pu être atteints pour cause, notamment de la situation sanitaire liée au Covid-19, surtout dans le secteur éco-

nomique (entreprise exerçant dans le secteur). Pour le programme de la livraison, il a été reçu 39,5 kilomètres d'autoroutes et voies expresses, ainsi qu'un linéaire routier de 130,6 kilomètres, tous travaux confondus, selon le document publié sur le site web du ministère.

S'agissant du développement et sauvegarde du réseau routier, plusieurs projets ont été concrétisés, à l'instar de la mise en service de la pénétrante reliant la ville de Cherchell à l'autoroute Tipaza-Alger, sur une distance de 3 kilomètres, ainsi que la mise en service la route radiale de Oued-Ouchayeh et ouvrage d'art s'étendant sur 1,2 kilomètres. Le secteur des Travaux publics a également connu l'inauguration de la pénétrante reliant la ville de Mostaganem à l'autoroute Est-Ouest, sur une distance de 29 kilomètres, l'inauguration de l'ouvrage d'art (pont Hamdania) sur la route nationale N1, ainsi que le coup d'envoi des travaux du projet d'ouvrage d'art qui relie les deux rives de oued Hamiz, d'une longueur de 80 mètres. Concernant les ouvrages d'art, il a été livré à la circulation 8 ouvrages d'art, dont 6 sur routes nationales et 2 sur chemins de wilaya.

Pour le programme de désenclavement, le ministère a enregistré la mise en service de plusieurs projets de routes et ouvrages d'arts, d'entretien routier communal et de réhabilitation des chemins dans plusieurs wilayas, comme Mascara, Bordj-Bou-Argeridj, Mostaganem, Guelma et Adrar.

D'ailleurs, dans la wilaya d'Adrar, plus de 35 kilomètres de routes ont été mises en service, permettant de désenclaver des populations résidant dans les endroits les plus reculés. Par ailleurs, 1.521 kilomètres de routes revêtues ont été livrés durant l'année 2020 dans le cadre du programme de sécurisation des frontières terrestres, tandis qu'un linéaire de 127,2 kilomètres de routes à travers les wilayas de Béchar et de Tindouf a été lancé dans le cadre dudit programme. Concernant le programme lancé en 2020, le bilan ressort dans son volet de sauvegarde du réseau routier un linéaire de 190 kilomètres de modernisation sur l'axe RN 06 qui a été lancé, un projet de renforcement de la route nationale N40, sur une distance de 20,3 kilomètres, ainsi que l'inauguration du projet d'entretien de la route de wilaya 66, reliant Al-Hachem et Zlmeta sur une distance de 10 kilomètres. Plusieurs d'autres inaugurations et mise en service de renforcement et de modernisation de tronçons routes ont été réalisées durant la même année à Ager, Bordj-Bou-Argeridj, Tipaza, Mostaganem et Médéa, alors qu'il a été lancé en travaux, 6 ouvrages d'art, dont 5 sur routes nationales et un sur chemin de wilaya. En outre, dans le cadre du projet de la route nationale N1 (route transsaharienne), il a été procédé en 2020 à la réception de la dernière section restante sur l'axe Chiffa-Berrouaghia, sur un linéaire de 53 kilomètres. Elle comprend quatre tunnels dans les deux sens, d'une longueur globale de 9,6 kilomètres, soit

2,4 kilomètres pour chaque tunnel, ainsi que d'importants viaducs réalisés par des entreprises nationales en partenariat avec des entreprises étrangères. Le nombre de ces ouvrages est de 35 pour une longueur totale de 12 kilomètres.

Pour le développement et l'entretien des infrastructures maritimes et portuaires, il a été lancé l'étude et la construction d'un poste minéralier à l'est du port de Betioua, la réalisation d'un port de pêche de Sidna-Youchâa à Tlemcen, réalisation d'un abri de pêche à Béni-K'Sila ainsi que la relance du projet du Port Centre de Centre de Hamdania de Cherchell. S'agissant du développement et entretien des infrastructures aéroportuaires, le ministère a enregistré l'achèvement des travaux de renforcement de la piste principale et ses annexes de l'aérodrome d'Alger, l'achèvement des travaux d'adaptation du parking avions avec le nouveau terminal international de l'aérodrome d'Oran, ainsi que la réalisation de cinq plateformes pour hélicoptères (quatre à El Oued et un à Tindouf) dans le cadre du programme de sécurisation des frontières du pays.

Pour le développement des infrastructures ferroviaires, le bilan indique qu'il a été réalisé, entre autres, le projet Setif/El Gouzi sur 108 kilomètres, le projet de dédoublement de la voie existante du tronçon Jijel-El Milia et raccordement de la zone de Bellara au port de Djen-Djen, sur 52 kilomètres, études de la nouvelle ligne Chiffa-Ksar el Boukhari, la réception finale de ces projets a été reportée de décembre 2020 à février 2021 à cause du retard dû essentiellement à la situation sanitaire.

R. E.

FISCALITÉ SUR LES BIENS IMMOBILIERS

## La législation pour fixer les prix de référence

Un projet de texte réglementaire est en cours de finalisation pour établir les tarifs de référence de la valeur vénale et réelle des biens immobiliers en vue d'appliquer l'impôt sur la fortune et les droits d'enregistrement, a indiqué le directeur de la législation et de réglementation fiscale au niveau de la direction générale des impôts (DGI), Samir Chebella. Intervenant lors de la 1ère édition des débats de la Confédération algérienne du patronat citoyen (CAPC) sur les dispositions de la loi de finances 2021, M. Chebella a déclaré que ce projet de texte, en cours de finalisation, doit fixer des tarifs de référence pour la valeur vénale et réelle pour les biens immobiliers sur la base des prix du marché et des transactions.

Précisant que ce texte réglementaire répondra à tous "les soucis" des secteurs

et opérateurs concernés, il a souligné que "l'élaboration de ce texte a été confié à une commission composée de représentants de l'administration fiscale, des ministères de l'Habitat et de l'Intérieur et des collectivités locales". M. Chebella a expliqué que la "définition des prix de références de la valeur vénale et réelle des biens immobiliers, qui sera établie à partir de la valeur des cessions des biens immobiliers sur le marché, devra répondre à la problématique existante en matière de fixation des tarifs des biens immeubles". Cette mesure est indispensable, a-t-il ajouté, en "vue de mettre en œuvre l'impôt sur la fortune qui sera mis en application à compter de cette année en tant qu'impôt sur le patrimoine".

Nous devons "disposer de cette mercu-

riale qui doit fixer ou afficher les valeurs vénales des prix du marché et couvrir les soucis de tous les secteurs et opérateurs concernés", a-t-il fait savoir. L'autre mesure prise également dans ce sillage, est celle d'élargir la composition de la commission de conciliation prévue par la loi de finances 2021 en intégrant la représentativité d'un expert géomètre au service des Domaines.

"Il existe toute une nouvelle vision qui est en train d'être mise en place pour qu'il y ait une coordination et une harmonisation en ce qui concerne les valeurs vénales des biens immobiliers", a fait observer le responsable de la DGI assurant que la commission installée pourrait être élargie à d'autres secteurs pour participer à l'élaboration des valeurs vénales réelles des biens.

R. E.

### HYDROCARBURES

#### Sonatrach signe un protocole d'accord avec Occidental, Eni et Total

Le groupe Sonatrach a signé un protocole d'accord avec ses partenaires Occidental, Eni et Total visant à consolider leurs relations et leur "partenariat historique" dans le périmètre contractuel situé dans les blocs 404 et 208 de Berkine. Selon un communiqué de Sonatrach, ce protocole d'accord a pour objet l'élaboration d'une feuille de route en vue de la conclusion d'un contrat d'hydrocarbures dans le bassin de Berkine, sous l'égide du nouveau dispositif régissant les activités hydrocarbures. "Les parties mettront les moyens et les ressources pour atteindre cet objectif", assure la même source. Cet accord traduit, selon le communiqué, la volonté de Sonatrach et de ses partenaires de conforter leurs traditionnelles relations et de développer leur coopération à travers la recherche de nouvelles opportunités de partenariat.

R. E.

LIBYE

# Les Émirats se plient aux injonctions de Washington



**Les Émirats arabes unis, accusés jeudi par Washington d'ingérence militaire en Libye, ont assuré "être prêts à coopérer étroitement" avec le Conseil de sécurité de l'Onu et la nouvelle administration américaine pour une solution pacifique au conflit.**

Il y a un "besoin urgent de relancer les efforts diplomatiques pour résoudre le conflit en Libye", a concédé Lana Nusseibeh, ambassadrice des Émirats arabes unis auprès

de l'Onu. "Les Émirats sont prêts à travailler étroitement avec tous les membres du Conseil de sécurité, incluant la nouvelle administration américaine, pour parvenir à un règlement pacifique pour le peuple libyen", a-t-elle ajouté. Ils saluent l'appel du Conseil au retrait de Libye de toutes les forces étrangères, formulé jeudi dans une déclaration commune, et les interventions étrangères dans ce conflit doivent cesser maintenant, a aussi affirmé l'ambassadrice. La veille, lors d'une visioconférence du Conseil de sécurité sur la Libye, les États-Unis avaient réclamé "à toutes les parties extérieures, incluant la

Russie, la Turquie et les Émirats arabes unis, de respecter la souveraineté libyenne et de cesser immédiatement toutes les interventions militaires en Libye". Avec l'Égypte et la Russie, les Émirats arabes unis sont jusqu'à présent l'un des principaux soutiens du maréchal Khalifa Haftar, homme fort de l'est de la Libye, opposé au Gouvernement d'union nationale (GNA), reconnu par l'Onu et basé à Tripoli. La loi du plus fort est toujours la meilleure....

## CONSÉQUENCE DE LA "DÉMOCRATISATION" DE L'IRAK 1,2 million d'enfants privés de besoins éducatifs

1,2 million d'enfants ont des besoins éducatifs, selon l'Onu "les filles et les femmes sont affectées de manière disproportionnée en raison des normes de genre dictées par la société, et celles qui ont été déplacées à l'intérieur de leur propre pays ont signalé une augmentation des violences sexuelles et fondées sur le genre, des mariages forcés, précoces et d'enfants, et de maltraitance économique et financière", relèvent les rédacteurs du rapport.

Dans certaines régions rurales, "des familles empêchent leurs filles d'aller à l'école, et le rôle de mère et d'aidant est privilégié au détriment de leur participation à la main-d'œuvre formelle", ajoutent-ils. Selon le rapport, ces divisions, fondées sur le sexe, ont été renforcées par l'organisation terroriste Daech. Dans les territoires sous leur contrôle, les filles et les femmes ont été victimes de crimes et d'abus odieux. Mieux encore, le rapport présente "plusieurs groupes minoritaires qui ont connu le viol, l'esclavage sexuel, la grossesse forcée, la traite et

la torture". Le rapport souligne également que "l'accès à l'éducation des filles est directement influencé par le niveau d'éducation de leurs parents. Dans de nombreux villages ruraux, qui ont longtemps souffert d'un manque d'enseignement adéquat et dans lesquels peu de filles étaient scolarisées, peu de femmes sont donc à présent capables d'enseigner". En outre, les plaies psychologiques laissées par des années passées sous le régime brutal des islamistes et la violence ont également eu un effet dévastateur, constate-t-on. "Les filles interrogées dans le cadre du rapport et qui sont retournées à l'école ont dit qu'elles devaient surmonter de nombreux obstacles, dont des difficultés à se concentrer et un sentiment de désarroi et de vulnérabilité", fait-on savoir. "Beaucoup de filles dans ma classe n'ont pas eu le droit de quitter leur maison pendant deux ans durant l'occupation", a expliqué Hanna, une enseignante de Mossoul, citée dans le document. "Elles n'arrivent plus à étudier et elles sont très angoissées.

Sans soutien psychologique, ces filles ne resteront pas à l'école", déplore-t-elle ; par ailleurs, le niveau d'insécurité perçue "constitue également un obstacle de taille à l'accès à l'éducation, selon le rapport, étant donné que de nombreuses familles gardent leurs filles à la maison par crainte pour leur sécurité", relève le document. Si le rapport reconnaît "les efforts" menés par le gouvernement irakien pour garantir l'égalité des chances dans le domaine de l'éducation pour chaque fille protégée par la Constitution et les lois nationales, il recommande "plusieurs actions concrètes" pour surmonter les barrières institutionnelles et sociales auxquelles les filles sont spécifiquement confrontées lorsqu'elles veulent accéder à l'éducation. Il faudrait aux autorités du pays encore des années de travail, pour espérer réaliser la moitié de ce qu'était l'Irak avant sa "démocratisation" forcée par les Occidentaux....

Agences

MALI

## Des enquêteurs de l'Onu sur les lieux de la frappe aérienne française

Des enquêteurs de la Mission onusienne au Mali (Minusma) se sont rendus lundi dernier sur les lieux d'une frappe aérienne française dans le centre du pays, qui a coûté la vie à au moins une vingtaine de personnes. "Assistée par la Police technique de l'Onu, la Division des droits de l'Homme s'est entretenue avec d'autres témoins sur place et a pu vérifier certaines informations et faire ses constatations qui alimenteront son prochain rapport", a déclaré dans un communiqué la Minusma. Avant de se rendre dans le village de Bounti où a eu lieu le crime contre des civils, les enquêteurs avaient déjà interrogé de nombreux témoins, ainsi que des blessés et passé plusieurs jours à Douentza et Mopti, deux villes du centre du pays, selon le communiqué. Juste après la frappe, qui a eu lieu le 3 janvier, des habitants de Bounti et une association peule ont affirmé que celle-ci avait tué une vingtaine d'habitants lors d'un mariage dans ce village rural. Les autorités françaises affirment que les avions de chasse français ont visé et éliminé des dizaines de terroristes et qu'il n'y avait ni mariage, ni femmes, ni enfants. Plusieurs ONG, dont Human Rights Watch (HRW), la Fédération internationale pour les droits humains (FIDH) et l'Association malienne des droits de l'Homme (AMDH), ont demandé l'ouverture d'une enquête indépendante. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'Onu (Ocha) a également estimé "important que toute la lumière soit faite sur cet événement". La frappe a eu lieu dans le cadre d'une opération antiterroriste menée du 2 au 20 janvier, principalement dans le centre du Mali, mais également au Burkina Faso et au Niger voisins, par la force française Barkhane et ses partenaires locaux.

HONGKONG

## Deux députés danois menacés de poursuites judiciaires

Il s'agit d'un mouvement de solidarité rare. Vendredi 29 janvier, l'ensemble des formations politiques danoises représentées au Parlement, y compris les deux partis groenlandais qui détiennent chacun un siège au Folketinget, ont signé un texte de soutien à leurs collègues, le député écologiste Uffe Elbaek et la conservatrice Katarina Ammitzboll, tous deux menacés de poursuites judiciaires par l'exécutif hongkongais, après avoir aidé un ancien député du Parti démocrate, Ted Hui, à quitter le territoire en décembre 2020. Dans leur déclaration, les parlementaires danois défendent leur droit à "exercer leurs fonctions de députés librement et sans crainte de représailles", un principe "inaliénable et garanti par la Constitution". Ils précisent que leurs collègues sont libres de "rencontrer et communiquer avec qui ils veulent, quand ils veulent et de la façon qu'ils veulent". Enfin, ils "rejettent catégoriquement toute pensée, allégation ou tentative de criminaliser le libre exercice de leur mandat de responsable politique élu par le peuple". Cette prise de position survient trois semaines après que le secrétaire à la sécurité de Hongkong, John Lee, a fait savoir qu'il n'excluait pas une action en justice contre les deux élus danois.

M. Lee avait été pris à partie par la députée pro-Pékin Regina Ip, qui voulait savoir quelles mesures le ministère hongkongais de la justice allait prendre contre "un responsable politique danois, qui a admis ouvertement qu'il a envoyé une fausse lettre d'invitation à Hui pour une visite de travail à l'étranger afin de l'aider à s'exiler".

La manœuvre avait été révélée au public le 1<sup>er</sup> décembre 2020, par le journal Politiken. Ted Hui venait alors de débarquer à l'aéroport de Copenhague. Officiellement, il devait participer à une conférence sur le climat. En fait, le programme de sa visite avait été entièrement fabriqué par deux jeunes élus danois, appartenant au Parti conservateur et au Parti social-libéral, tous les deux membres d'une association de soutien au mouvement pro-démocratie hongkongais.

Agences

LIGUE 1, FIN DE LA PÉRIODE DU MERCATO

# Rien à se mettre sous la dent

La période d'enregistrement supplémentaire, ou mercato exceptionnel, réservée exclusivement aux clubs de Ligue 1, a pris fin avant-hier à minuit dans le calme le plus total.

PAR MOURAD SALHI

Ce mercato, qui s'est étalé sur une période d'une semaine, devait permettre aux clubs de Ligue 1 d'augmenter leur nombre de licences seniors à 28 ainsi que d'enregistrer les joueurs qui n'ont pas pu l'être dans les délais lors de la précédente période d'enregistrement estivale.

Ce mercato concerne uniquement les joueurs algériens évoluant dans les différents championnats étrangers et les joueurs étrangers, selon la réglementation en vigueur concernant le nombre de joueurs étrangers par club. Dans un récent communiqué de presse, la JSK a annoncé l'arrivée de l'avant-centre congolais Glody Pame Kilangalanga. L'international congolais, âgé de 21 ans, a paraphé un contrat d'une année, selon le club phare du Djurdjura.

"La JSK est un club très connu au Congo. Je rassure les supporters que leur équipe a fait un bon choix. Je suis un avant-centre de métier. Je ne lésinerai sur aucun effort pour apporter le plus à cette équipe", a indiqué le joueur à la radio du club.

De son côté, l'ESS, l'actuel leader du championnat, a annoncé, vendredi dans un communiqué de presse, la signature de l'avant-centre ghanéen, Daniel Lomotey. Agé de 21 ans,



l'ancien attaquant du West African Football Academy SC a paraphé un contrat de trois saisons.

Le manager du club, Hichem Bouaoud, a conclu avec le joueur qui sera qualifié pour les prochaines échéances.

La direction du CSC a annoncé également la signature de l'attaquant Zakaria Haddouche. L'ancien du MC Alger et de l'ES Sétif de 27 ans a paraphé un contrat de deux ans et demi avec la formation des Sanafir, soit jusqu'en juin 2023.

En février 2020, il s'était engagé en faveur du club de D2 saoudienne, Al Khaleej Club, après avoir résilié son contrat avec l'USM Alger. Ce joueur sera d'un apport très important pour cette équipe qui peine à prendre son envol.

De son côté, l'USM Bel-Abbès devait s'acquitter, jeudi dernier, d'une première tranche de ses dettes envers la Fédération algérienne de football

(Faf) estimées à 22 millions de dinars pour bénéficier, enfin, des licences de ses 14 nouvelles recrues.

Il s'agit de l'unique solution pour qualifier les joueurs engagés lors du mercato estival après avoir récemment payé un peu plus de 50 millions de dinars au profit d'anciens éléments ayant saisi la chambre nationale de résolution des litiges.

La Fédération algérienne de football a aussi précisé que "les mutations entre clubs algériens sont strictement interdites" et cela, précise l'instance fédérale, "dans le but de sauvegarder l'intégrité de la compétition".

Donc, mis à part ces trois nouveaux joueurs et la régularisation de la situation de l'USM Bel-Abbès, cette période exceptionnelle des transferts a été plutôt calme pour tous les clubs. Ces derniers attendent l'ouverture du mercato hivernal qui devrait leur offrir quelques opportunités.

M. S.

ATHLÉTISME/TEXAS TECH-INVITATIONAL

## L'Algérien Hedeili remporte le 800 mètres

Le demi-fondiste algérien Takeddine Hedeili a remporté le 800 mètres du Texas Tech-Invitational, une compétition en salle disputée durant le week-end dans le sud des États-Unis, avec un chrono de 1:47.15.

Sur le podium de cette course, le sociétaire du Groupement sportif des Pétroliers a devancé Brando Miller (1:48.94) et Owen Linkins (1:49.60).

"Cette course n'a pas été très rapide. Elle a été beaucoup plus tactique, et Takeddine l'a bien gérée pour en sortir vainqueur", a réagi son entraîneur, Hamid Rahmouni, dans une déclaration au site officiel de la Fédération algérienne d'athlétisme (FAA).

Le natif de Tlemcen, qui se trouve aux États-Unis depuis plusieurs mois déjà, avait battu le record national du 800

mètres (en salle), lors d'un précédent meeting disputé le 16 janvier au Texas.

Ce jour-là, Hedeili avait réussi un chrono de 1:45.98, battant ainsi l'ancien record national, détenu par Réda Abdenouz en 1:46.87 depuis le 18 février 1992 à Gênes (Italie).

APS

AVIRON

## Sid-Ali Boudina améliore son record d'Afrique du 2.000 LM

Le rameur algérien Sid-Ali Boudina a amélioré son record d'Afrique du 2.000 LM en terminant à la seconde place du Championnat de France d'aviron, disputé samedi dernier en virtuel sur ergomètre, a annoncé la Fédération algérienne des sociétés d'aviron et de canoë-kayak (FASACK).

Avec un temps de 6 minutes, 12 secondes et 1 centième, le sociétaire

de la Société nautique du Perreux (SNP) a réussi à améliorer de 6 centièmes son propre record d'Afrique réalisé en novembre dernier à l'occasion des Championnats d'Afrique d'aviron (06:12.07).

Cette participation au championnat de France entre dans le cadre de la préparation de Boudina aux prochaines échéances internationales, dont les Championnats du monde d'aviron

indoor prévus les 7 et 8 février prochains au stade Pierre de Coubertin à Paris (France).

Il convient de rappeler que Boudina est également qualifié pour les Jeux olympiques de Tokyo (2021), avec son compère Kamel Aït Daoud, dans l'épreuve du 2.000 skiff en deux de couple (poids légers).

APS

MERCATO

## Crotone patiente pour Ounas

Peu utilisé par son entraîneur et pénalisé par plusieurs blessures, l'ailier algérien Adam Ounas n'a fait que sept apparitions avec son club Cagliari depuis le début de saison. Il devrait rejoindre Crotone, qui attend que toutes les parties soient d'accord. Adam Ounas, prêté par le Napoli à Cagliari, devrait quitter le club italien dès cet hiver. C'est à Crotone que devrait rebondir l'ailier algérien, perturbé par les blessures et les contre-performances cette saison. Si Crotone a obtenu l'accord du Napoli pour obtenir le prêt d'Adam Ounas (vraisemblablement sans option d'achat), le 20<sup>e</sup> de Série A attendrait que Cagliari donne à son tour son accord pour que le premier prêt soit cassé avant qu'un autre ne soit formulé pour Ounas. L'opération, bien avancée depuis déjà de nombreuses semaines, devrait se conclure dans les dernières heures du mercato hivernal.

## Oussama Abdeljelil signe à Boulogne

Après trois petites apparitions avec l'USM Alger, Oussama Abdeljelil a résilié son contrat avec le club. Il ne sera pas resté longtemps au chômage puisqu'il est, désormais, joueur de Boulogne-sur-Mer Oussama Abdeljelil n'aura malheureusement pas connu la réussite qu'il espérait avec l'USMA. L'ancien de Dijon a, en effet, décidé de résilier son contrat avec le club géré par Anthar Yahia. Trois jours seulement après sa libération, l'attaquant algérien a déjà pu trouver une alternative puisqu'il s'est engagé avec l'US Boulogne Côte d'Opale en National 1 (3<sup>e</sup> division), en France. Son contrat, qui prend fin en juin 2021, sera automatiquement renouvelé si l'ex-club de Franck Ribéry, 16<sup>e</sup> sur 18 avec 2 points de retard sur le premier non reléguable, accroche le maintien.

FRANCE

## Magnifique but de Boulaya sur coup franc

Alors que se joue la première mi-temps du match entre Brest et Metz, le meneur de jeu algérien Farid Boulaya a frappé une nouvelle fois et marqué un splendide but sur coup franc de près de 30 mètres. Brest a ouvert le score à la 33<sup>e</sup> minute par Honorat mais trois minutes après, Metz a égalisé par Boulaya. Le meneur de jeu a obtenu un coup franc qu'il a réussi à exploiter d'un tir puissant qui a touché la transversale pour terminer son chemin dans les filets. En deuxième période, Boulaya a essayé de marquer d'autres buts et il avait une belle occasion sur penalty mais il a décidé de laisser son coéquipier Wagner s'en charger, score final 4-2 pour Metz qui réalise son deuxième succès de suite hors de ses camps pour la première fois en Ligue 1 depuis 2004.

## POMPÉI



21h00

W9

En l'an 79, la ville de Pompéi vit sa période la plus faste à l'abri du mont Vésuve. Milo, esclave d'un puissant marchand, rêve du jour où il pourra racheter sa liberté et épouser la fille de son maître. Or celui-ci, criblé de dettes, a déjà promis sa fille à un sénateur romain en guise de remboursement... manipulé puis trahi, Milo se retrouve à risquer sa vie comme gladiateur et va tout tenter pour retrouver sa bien-aimée. Au même moment, d'étranges fumées noires s'élèvent du Vésuve dans l'indifférence générale...

## IL A DÉJÀ TES YEUX



21h00

C8

Heureux mais en mal d'enfant, Salimata et Paul Aloka ont déposé un dossier d'adoption. Après des mois d'attente, ils s'apprentent enfin à accueillir un bébé prénommé Benjamin. Claire Mallet va suivre le dossier jusqu'au jugement final d'adoption. Mais cette fonctionnaire de l'aide sociale à l'enfance n'est pas persuadée que les Aloka, qui sont tous les deux noirs, sont les parents adéquats pour Benjamin qui est blanc. Elle va tenter de mettre son veto et la présentation de Benjamin aux proches ne sera pas non plus de tout repos.

## LE GRAND ÉCHIQUIER



21h00

.2

A l'heure où la culture est privée de ses lieux d'expression et pour ce premier Grand Echiquier de l'année, l'émission se transforme pour accueillir encore plus d'artistes avec un nouveau plateau chaleureux, propice au partage qui offrira aux téléspectateurs une grande soirée de spectacle, de la culture et du divertissement. Fort d'un nouveau décor, le Grand Echiquier revient pour un 9<sup>e</sup> opus avec toujours la même volonté de découverte.

## LE MIRACLE ALEXANDRA EHLE



21h00

.3

Le corps sans vie d'une jeune fille est retrouvé dans un cimetière. Elle a été enterrée vivante et présente des stigmates christiques aux mains et aux pieds. On découvre que cette jeune femme réalisait des miracles et qu'elle était considérée comme une sainte qui guérissait des malades. Mais était-elle vraiment celle que tout le monde croyait ? Alexandra va devoir naviguer aux frontières de la raison et de la foi pour élucider le mystère de cette mort.



# LA SELECTION DU MIDI LIBRE

## LA GRANDE MALBOUFFE



21h00

arte

Toujours plus abondante et moins chère, la nourriture industrielle a envahi nos assiettes, avec des incidences sur la santé de plus en plus fortes : jamais l'obésité et le diabète n'ont été aussi répandus. Et jamais les étiquettes n'ont été aussi compliquées à déchiffrer. Pour percer les secrets du secteur agroalimentaire, Maud Gangler et Martin Blanchard sont eux-mêmes devenus... des industriels.

## LE MANOIR MAGIQUE



21h00

.4

Tonnerre, un jeune chat, a été abandonné par sa famille. Seul et perdu, il trouve refuge dans un mystérieux manoir appartenant à Lorenz, un magicien retraité. Très vite, Tonnerre se sent comme chez lui dans cette maison enchantée, remplie de petits personnages aussi étranges qu'amusants... Mais lorsque son hôte, Lorenz, est envoyé à l'hôpital, son neveu essaie par tous les moyens de vendre la maison sans que son oncle ne s'en aperçoive.

## RECHERCHE APPARTEMENT OU MAISON



21h00

M6

Stéphane Plaza a retrouvé avec bonheur Laurette et Dominique en Corse. Des retraités qui avaient décidé de quitter Colmar, en Alsace, pour se rapprocher de leurs enfants et petits-enfants. Ils avaient vendu leur maison familiale et cherchaient une belle maison en Corse du Sud. Stéphane avait relevé le défi et avait déniché la maison de leurs rêves. Aujourd'hui, sont-ils toujours aussi heureux

## S.W.A.T LA VENGEANCE DU MALE



21h00

TF1

Hondo et son équipe enquêtent sur une série de fusillades qui ne semblent pas avoir de lien entre elles en dehors de leur mode opératoire. Ils découvrent cependant que le tueur est membre d'un forum masculiniste et qu'il exécute les désirs de vengeance d'internautes qui fréquentent le même site internet. Après avoir demandé son aide au modérateur du site afin de réduire la liste des suspects, le coupable est identifié.

Web : [www.lemidi-dz.com](http://www.lemidi-dz.com)  
**MIDI**  
 Quotidien national d'information Libre

Gérant : Reda Mehigueni  
 e-mail : [direction@lemidi-dz.com](mailto:direction@lemidi-dz.com)

La rédaction  
 e-mail : [redaction@lemidi-dz.com](mailto:redaction@lemidi-dz.com)

Standard : 021.18.22.67  
 Rédaction : Tél-Fax : 023.18.22.67  
 Publicité : Tél-Fax : 023.18.22.67  
[publicite@lemidi-dz.com](mailto:publicite@lemidi-dz.com)  
 Pour vos publicités s'adresser à l'ANEP  
 01, avenue Pasteur, Alger

## Impression :

Centre : SIA Diffusion : Midi Libre

EUURL Midi Libre  
 au capital social de 12.000.000 DA  
 Compte Bancaire :  
 SGA Bouzaréah : 021000071130000214 clé 16

Adresse : 12 rue Fouzia-Moulahe Rostomia Clairval Alger.

La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de la rédaction. Les manuscrits, photographies ou tout autre document et illustration, adressés ou remis à la rédaction ne seront pas rendus et ne feront l'objet d'aucune réclamation.

Fajr	06:21
Dohr	13:02
Asr	15:53
Maghreb	18:18
Icha	19:38

COUP D'ÉTAT EN BIRMANIE

## Aung San Suu Kyi arrêtée

Un coup d'État a été perpétré hier en Birmanie par la puissante armée qui a arrêté la cheffe de facto du gouvernement civil Aung San Suu Kyi, proclamé l'état d'urgence pour un an et placé ses généraux aux principaux postes.

Ce putsch, immédiatement condamné par plusieurs capitales étrangères, est nécessaire pour préserver la "stabilité" de l'État, ont fait savoir les militaires dans une annonce sur leur chaîne de télévision, NAME.

Ils accusent la commission électorale de ne pas avoir remédié aux "énormes irrégularités" qui ont eu lieu, selon eux, lors des législatives de novembre, remportées massivement par le parti d'Aung San Suu Kyi, la Ligue nationale pour la démocratie (LND), au pouvoir depuis les élections de 2015.

Tôt dans la matinée de lundi, Aung San Suu Kyi et le président de la République, Win Myint, ont été arrêtés. « Nous avons entendu dire qu'ils étaient détenus à Naypyidaw », la capitale du pays, a précisé à l'AFP le porte-parole de la LND, Myo Nyunt. Plusieurs autres responsables ont aussi été interpellés, selon lui. L'armée s'est ensuite emparée de l'hôtel de ville de Rangoun, la capitale économique du pays, et l'accès à son aéroport international était bloqué par des militaires, ont constaté des journalistes de l'AFP. Les télécommunications, portables et Internet, étaient gravement perturbées, a relevé l'ONG spécialisée Netblocks.

Les États-Unis et l'Australie ont rapidement réagi, appelant à la libération immédiate des dirigeants de la LND et au rétablissement de la démocratie. "Les États-Unis s'opposent à toute tentative de modifier le résultat des récentes élections (...) et prendront des mesures contre les responsables", a averti la porte-parole de la Maison Blanche, Jen Psaki, dans un communiqué. "Nous appelons les militaires à respecter l'état de droit, à résoudre les différends par des mécanismes légaux et à libérer immé-



diatement tous les dirigeants civils et autres personnes détenues illégalement", a fait valoir de son côté la ministre australienne des Affaires étrangères, Marise Payne. Le secrétaire général de l'Onu Antonio Guterres a quant à lui "condamné fermement l'arrestation d'Aung San Suu Kyi. Ces développements portent un coup dur aux réformes démocratiques en Birmanie".

Une réunion du Conseil de sécurité de l'Onu sur la Birmanie prévue de longue date pourrait prendre un caractère d'urgence et être avancée en début de semaine en raison des derniers développements, a indiqué à l'AFP un diplomate sous couvert d'anonymat. Ce coup d'État intervient alors que le Parlement issu des dernières législatives devait entamer sa première session ce lundi. La Birmanie est sortie il y a tout juste 10 ans d'un régime militaire au pouvoir pendant presque un demi-siè-

cle. Les deux derniers coups d'État depuis l'indépendance du pays en 1948, remontent à 1962 et 1988. Les militaires dénoncent depuis plusieurs semaines plus d'une dizaine de millions de cas de fraudes lors des législatives de novembre. Ils exigeaient que la commission électorale dirigée par le gouvernement publie la liste des électeurs à des fins de vérification – ce que la commission n'a pas fait. Les craintes s'étaient encore renforcées quand le chef de l'armée, le général Min Aung Hlaing – sans doute l'homme le plus puissant du pays – avait déclaré que la constitution pouvait être "révoquée" dans certaines circonstances.

Selon le communiqué de l'armée, Min Aung Hlaing concentre désormais les pouvoirs "législatif, administratif et judiciaire, tandis qu'un autre général, Myint Swe, a été désigné Président par intérim, un poste largement honorifique". Le parti d'Aung

San Suu Kyi, très critiquée à l'international pour sa gestion de la crise des musulmans rohingyas (des centaines de milliers d'entre eux ont fui en 2017 les exactions de l'armée et se sont réfugiés au Bangladesh voisin) mais toujours adulée par une majorité de la population, avait remporté une victoire écrasante en novembre.

Il s'agissait des deuxième élections générales depuis 2011, année de la dissolution de la junte. En 2015, la LND avait obtenu une large majorité. Mais elle avait été contrainte à un délicat partage du pouvoir avec l'armée qui contrôle trois ministères clés (l'Intérieur, la Défense et les Frontières). "La relation entre le gouvernement et les militaires était compliquée", déclare à l'AFP Hervé Lemahieu, spécialiste auprès de l'institut Lowy en Australie. "Ce régime hybride, pas tout à fait autocratique ni tout à fait démocratique, s'est effondré sous le poids de ses propres contradictions".

Le pays "s'est efforcé ces dix dernières années d'accélérer les réformes (...) c'est un revers terrible pour la transition démocratique", relève Min Zaw Oo de l'institut birman pour la paix et la sécurité.

Longtemps exilée en Angleterre, Aung San Suu Kyi, aujourd'hui âgée de 75 ans, est rentrée en Birmanie en 1988, devenant la figure de l'opposition face à la dictature militaire. Elle a passé 15 ans en résidence surveillée avant d'être libérée par l'armée en 2010.

### BILAN CORONA 239 nouveaux cas et 3 décès en 24 heures

239 nouveaux cas de coronavirus et 3 décès ont été enregistrés durant les dernières 24 heures en Algérie, selon le bilan du 1<sup>er</sup> février du Comité scientifique chargé du suivi de l'épidémie de coronavirus.

L'Algérie totalise ainsi 107.579 contaminations depuis le début de l'épidémie, dont 2.894 décès.

Le nombre de contaminations ne se stabilise toujours pas mais reste inférieur à 300 personnes par jour depuis le début du mois en cours.

La campagne de vaccination a débuté ce 30 janvier à Blida, premier foyer de la pandémie en Algérie et une des wilayas qui en a le plus souffert. Les premières et secondes phases concernent, selon le gouvernement, le personnel de la Santé, en première ligne dans la lutte contre le coronavirus, les corps de sécurité, les personnes âgées, le personnel de la presse et les malades chroniques. Ce 31 janvier c'était au tour du Premier ministre de se faire vacciner pour donner l'exemple et rassurer les Algériens sur la fiabilité du vaccin importé.

Le gouvernement a, rappelons-le, reconduit le couvre-feu pour deux autres semaines à compter du 31 janvier dans 19 wilayas. Le premier lot de 500.000 doses a été réceptionné le 29 janvier en fin d'après-midi à l'aéroport de Boufarik, à Blida.

FÉDÉRATION ALGÉRIENNE DE FOOTBALL

## Zetchi s'attaque frontalement aux partisans de Raouraoua

C'est une "punchline" en forme de reprise de volée bien dosée que le président de la Faf, Kheireddine Zetchi, a lancé hier, à partir de Sidi Bel-Abbès, contre les partisans de Mohamed Raouraoua qu'il accuse de manœuvrer derrière les coulisses pour tenter de revenir aux affaires du football

national. "Ceux qui ont détruit hier le football algérien ne peuvent le servir aujourd'hui et encore moins demain", a-t-il déclaré en marge de l'inauguration lundi de l'Académie de football de Sidi Bel-Abbès en présence de l'entraîneur national Djamel Belmadi.

Dans une allusion à l'ancien président de la Faf Mohamed Raouraoua, Kheireddine Zetchi assène que "certains cherchent à revenir à partir des coulisses pour continuer à gérer leurs intérêts". Et de rappeler pour sa propre défense que "notre bilan est pour nous, nous avons gagné la Coupe d'Afrique et nous avons qualifié l'équipe des U-17 à la Can."

La contre-attaque de Kheireddine Zetchi survient dans un contexte de guerre de succession, de ses adversaires cherchant à utiliser le rejet de son dossier par la Fifa (pour siéger dans le bureau exécutif) pour l'éliminer de la course à un nouveau mandat à la tête de la Faf.

Mahfoud Karbadj, ancien président de la Ligue et Walid Sadi, ex-membre du bureau fédéral du temps de Raouraoua ont d'ores et déjà annoncé leur candidatures pour la présidence de la Faf.

COUR D'ALGER

### Report du procès en appel du DG du groupe Ennahar

La quatrième chambre pénale de la cour d'Alger a décidé hier le report, au 15 février en cours, du procès en appel du directeur général du groupe Ennahar, Mohamed Mokaddem, dit Anis Rahmani. L'accusé Mohamed Mokaddem est poursuivi pour enregistrement et diffusion à travers la chaîne Ennahar d'une communication téléphonique avec un officier supérieur de l'Armée. Le 15 novembre 2020, une peine de cinq (5) ans de prison ferme, assortie d'une amende de l'ordre de 100.000 DA a été prononcée à son encontre par le tribunal de Bir-Mourad-Raïs.